



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires



**cnv** conseil  
national  
des villes

Le Conseil national des villes (CNV) est une instance de réflexion, d'analyse et d'anticipation des évolutions des politiques publiques en faveur et au-delà des territoires en politique de la ville. Il répond au rôle d'aiguillon qui lui a été historiquement assigné : espace libre de débats et de confrontation d'idées qu'induisent des cultures professionnelles, associatives et personnelles diverses. Le CNV s'autorise, dans un esprit constructif et concret, une respiration dans la réflexion que ne peuvent se permettre les administrations en charge de la gestion des politiques publiques.

Il s'attache à rendre des propositions opérationnelles et innovantes sur les sujets de politique de la ville, mais également à conforter la place des habitants au sein des travaux institutionnels.

# BILAN DE MANDATURE

## 2023 - 2026

# LE MOT DES VICE-PRÉSIDENTS



## Hélène GEOFFROY

Vice-présidente du CNV issue du collège des Élus, Maire de Vaulx-en-Velin,  
Vice-présidente de la métropole de Lyon

*La mandature 2023-2026 du Conseil National des Villes a été particulièrement productive en matière de réflexion, de dialogue, de rencontres et de recommandations. En tant que co-présidente, pour un second mandat, aux côtés de Fabienne Keller, de Rachid Boussad et de Patrick Braouezec, j'ai eu l'opportunité de m'investir dans de nombreux travaux transversaux et sur des thématiques multiples. Le CNV s'est engagé quotidiennement en faveur d'une amélioration des conditions de vie des personnes les plus fragiles, il a toujours gardé comme ambition d'être une boussole pour le Gouvernement, pour ajuster les politiques et mettre en valeur l'extraordinaire solidarité et inventivité des réponses qui se trouvent dans les quartiers populaires, auprès des habitants, des associations et des élus. A travers l'organisation d'Assemblée plénière délocalisées dont l'une à Vaulx-en-Velin en 2024 que j'ai eu l'honneur d'accueillir, mais également de séminaires, de groupes de travail, la mandature a notamment été marquée par l'adoption de 12 avis et contributions, de près de 150 recommandations et par la mobilisation de 160 personnes qui ont enrichi lors d'auditions nos réflexions. Deux Comités interministériels à la Ville, en octobre 2023 puis en juin 2025 se sont tenus pendant la mandature : le CNV veille à la mise en œuvre concrète des mesures annoncées sur les territoires, dans un dialogue constructif avec les acteurs locaux (élus, monde associatif..) et les ministres de la Ville. Le CNV porte la voix et les solutions des villes populaires, tant tous ses membres sont convaincus que nos quartiers populaires inspirent la France».*

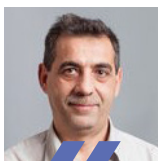


## Fabienne KELLER

Vice-présidente du CNV issue du collège des Élus, Députée européenne,  
Questeuse

*Après de nombreuses années d'engagement au sein du Conseil National des Villes, je reste impressionnée par la vitalité et la richesse de cette instance. L'engagement passionné et dévoué de ses membres rend possibles de nombreuses actions au service des quartiers et de leurs habitants.*

*Dans un contexte marqué par des tensions sociales, territoriales et budgétaires, le CNV a su, tout au long de la mandature 2023-2026, rester fidèle à sa mission et continuer de s'affirmer comme un acteur majeur de la politique de la ville. Force de proposition et vigie attentive des politiques publiques, nos travaux ont contribué à nourrir le débat, éclairer les décisions et accompagner les acteurs de terrain. Avec Hélène Geoffroy, Patrick Braouezec et Rachid Boussad, nous avons eu beaucoup de plaisir à animer cette formidable instance et à tracer le cap de nos travaux durant ces trois années. Les résultats de nos réflexions et de nos actions ont montré, je crois, l'impérieuse nécessité de préserver la cohésion sociale et territoriale tout en affirmant avec force et détermination les valeurs républicaines. Je retiens en particulier l'attention particulière portée à la participation citoyenne, levier essentiel pour innover et rapprocher les habitants de l'action publique. Ce bilan, qui n'aurait pas été possible sans le formidable travail de l'équipe du Secrétariat unis autour de Valérie : Marion, Rose-Hélène, Roxana, Lucas, Christiane, Éloïse, Clara, témoigne d'un engagement collectif au service des habitants et des territoires les plus fragiles. Il ouvre enfin des perspectives pour poursuivre et amplifier cette dynamique dans les années à venir.»*



**Rachid BOUSSAD**

Vice-président issu du collège Habitants, résidant à Roubaix

*Depuis 9 ans, je suis engagé au sein du Conseil National des Villes, où j'exerce aujourd'hui les fonctions de Vice-Président. Mon engagement s'est inscrit dans une conviction forte : les quartiers classés en QPV sont des territoires d'avenir, porteurs d'initiatives, de talents et d'innovations qu'il faut reconnaître, soutenir et accompagner. Au fil de ces années, ma participation aux travaux s'est traduite par des contributions sur les problématiques traversées par les habitants pour enrichir les avis, les recommandations et propositions visant à renforcer l'efficacité et la cohérence de la politique de la ville.*

*Mon action s'est particulièrement concentrée sur deux priorités qui me tiennent à cœur. La première est la valorisation de la jeunesse de ces territoires. Trop souvent stigmatisée, elle est pourtant une formidable force d'innovation, de créativité et d'engagement. J'ai notamment œuvré pour que la question de jeunesse des quartiers soit abordée non seulement sous l'angle des difficultés, mais aussi sur celui des opportunités. Investir dans la jeunesse c'est investir dans l'avenir de la république. La deuxième priorité concerne la place des femmes dans les quartiers. À travers mes interventions et propositions, j'ai défendu le renforcement des actions en faveur de l'autonomie économique des femmes, la lutte contre les freins structurels à leur participation. J'ai été attentif à faire remonter les réalités du terrain et les besoins concrets des territoires.*

*Ces neuf années au sein du CNV m'ont permis d'acquérir une vision stratégique des enjeux urbains et sociaux, mais surtout de confirmer une conviction : les politiques publiques sont plus efficaces lorsqu'elles s'appuient sur l'écoute, la co-construction et la confiance accordée aux habitants. Mon engagement au sein du Conseil national des villes a profondément marqué mon parcours.»*



**Patrick BRAOUEZEC**

Président d'honneur du CNV, membre du collège des Personnalités qualifiées

*La mandature 2023-2026 aura marqué un nouveau palier dans l'engagement et l'efficacité du Conseil national des villes. Portée par une dynamique collective, cette période aura été rythmée par la mise en place de nombreux groupes de travail dont les productions, alertes et propositions opérationnelles ont su traduire des réalités et attentes du terrain. Parmi les temps forts, l'organisation de deux Assemblées plénières décentralisées, à Vaulx-en-Velin en 2024, puis à Amiens en 2025, qui ont sans aucun doute insufflé une nouvelle dynamique aux travaux de l'instance, en mettant en lumière des initiatives de terrain aussi innovantes qu'exemplaires. Enfin, l'intégration réussie des nouveaux membres a permis d'élargir la diversité des regards et d'enrichir les débats, confirmant que la pluralité des voix reste un atout majeur pour une action publique toujours plus pertinente et inclusive.»*



# SOMMAIRE

Rose-Hélène JEAN-PHILIPPE  
Présidente du conseil de surveillance groupe de sociétés de la CNV

## PRÉFACE

### 1

#### LE CONSEIL NATIONAL DES VILLES : UNE INSTANCE HISTORIQUE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

- Une instance renforcée en 2015
- Une nouvelle impulsion lancée en 2023
- Des missions variées demandant de fortes expertises
- Une composition paritaire et représentative des acteurs de la politique de la ville
- Une organisation qui permet une activité annuelle pilotée avec l'implication de tous
- Le secrétariat général

### 2

#### UNE MÉTHODOLOGIE SINGULIÈRE AU CŒUR DU DIALOGUE INSTITUTIONNEL

- Une dynamique marquée par un travail de plaidoyer
- Un suivi attentif des engagements du gouvernement en faveur des quartiers
- Une réflexion qui s'inspire des bonnes pratiques du terrain

### 3

#### DES CHANTIERS INCONTOURNABLES QUI ONT MARQUÉ LA MANDATURE

- La lutte contre les discriminations
- Accès aux droits et cohésion sociale
- L'engagement comme fondement de la citoyenneté active
- Participation citoyenne et amélioration du cadre de vie

### 4

#### METTRE EN LUMIÈRE L'ENGAGEMENT COLLECTIF POUR PORTER LA VOIX DES TERRITOIRES

- Un travail renforcé avec les partenaires de l'instance
- Renforcer la visibilité de l'instance et la prise en compte de ces travaux

## CONCLUSION

### 5

#### ANNEXES

# PRÉFACE

Les récents contextes politiques et budgétaires ont durablement impacté le déploiement des politiques publiques notamment de cohésion sociale, de l'emploi et les budgets des collectivités territoriales dont les capacités d'intervention sont plus encore limitées alors même que le quotidien des populations appelle davantage d'actions de proximité et de continuité. Dans sa récente contribution au Comité interministériel des villes (CIV), le Conseil national des villes recommandait l'adoption d'une loi cadre de programmation pour la politique de la ville. L'enjeu reste d'ancre la mobilisation du droit commun au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs habitants et de réaffirmer la place de la politique de la ville dans les arbitrages interministériels.

La fragilité croissante de structures associatives de toutes tailles particulièrement celles de proximité<sup>1</sup> œuvrant notamment dans le champ de la politique de la ville a conduit le Conseil national des villes à alerter les autorités publiques, et s'est traduit par l'adoption d'une note d'alerte en décembre 2025. Il s'interroge, pour aujourd'hui et pour demain, sur la place et le rôle des associations, mais aussi sur l'évolution du cadre partenarial entre l'État, les collectivités et le monde associatif. Il convient de consolider durablement l'action associative et d'en garantir l'autonomie dans les quartiers. Les associations demeurent des acteurs de proximité essentiels, particulièrement dans les quartiers populaires, où elles pallient bien souvent la faiblesse ou l'absence des services publics. Elles interviennent en soutien de la cohésion sociale tout en favorisant la participation des habitants à la vie démocratique. Le Conseil national des villes rappelle que l'engagement est un vecteur de citoyenneté, de cohésion sociale et est un facteur de création de valeur économique et sociale.

La lutte contre les discriminations de tous ordres est l'un des maillons de la solidarité nationale. Le Conseil national des villes considère que cela relève d'une volonté politique affirmée qui doit être placée au cœur des politiques publiques. La vigilance doit être d'autant plus grande que les nouveaux contrats de ville n'ont pas inscrit la lutte contre les discriminations comme priorité transversale, et que les mesures retenues dans les précédents CIV<sup>2</sup> n'ont pas fait l'objet de mise en œuvre.

Le Conseil national des villes, attentif à ce contexte politique a sans cesse rempli son rôle d'aiguillon auprès des ministres et de leurs administrations. En lien avec ses missions inscrites dans le décret, il a inspiré, fait le pas de côté et accompagné les évolutions de la politique de la ville. Dans son rôle d'alerte auprès des ministres, il a réaffirmé les enjeux sur la mobilisation prioritaire du droit commun et la place de la politique de la ville dans les arbitrages interministériels et les collaborations d'acteurs sur les territoires dans des logiques de parcours dans l'accompagnement des publics cibles.

Fort de la confiance des ministres convaincus de la qualité de ses travaux, le Conseil national des villes porté par trois vice-présidents et un président d'honneur s'est attaché à suivre la mise en œuvre des mesures et dispositifs en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Il se veut toujours être ambitieux et vigilant pour que les populations fortement fragilisées ne soient pas invisibilisées. Et ce d'autant que les quartiers de la politique de la ville sont des territoires d'innovation, porteurs de richesse sociale et humaine, de mémoires et d'histoires qui ne peuvent être ignorées.

<sup>1</sup> Dans son avis « Préconisations pour le soutien et le développement des associations de proximité en QPV », adopté en 2018, le CNV définissait les associations de proximité comme « les petites associations dont le budget est de moins de 50 000 € ».

<sup>2</sup> Déploiement dès 2024 de testing pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche, au logement ou aux prêts bancaires, sous l'égide de la DILCRAH, avec une méthode robuste et partagée pour viser 500 entreprises par an.

**1**

**LE CONSEIL  
NATIONAL  
DES VILLES :  
INSTANCE  
HISTORIQUE  
DE LA POLITIQUE  
DE LA VILLE**

## UNE INSTANCE RENFORCÉE<sup>3</sup> EN 2015

Dans le cadre de la volonté gouvernementale de donner une nouvelle impulsion à la politique de la ville, le décret n° 2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville définit les nouvelles prérogatives et ambitions d'un Conseil national de la ville renouvelé dans ses attributions élargies à la lutte contre les discriminations et dans sa composition avec un nouveau collège institué, celui des Habitants, résidant dans les quartiers prioritaires. Présidé par le Premier ministre ou, en son absence, par le ministre chargé de la politique de la ville, le Conseil national des villes est une instance de réflexion, d'analyse et d'anticipation des évolutions des politiques publiques.

Par ses travaux, avis et recommandations, il contribue à la définition du cadre et des orientations de la politique de la ville, tant dans les domaines de l'habitat que du cadre de vie, de l'éducation, de la santé, de la démocratie participative, de la prévention de la délinquance ou encore de la lutte contre les discriminations. Le Conseil national des villes se veut être à l'écoute pour alerter, anticiper et réformer. Il se présente comme un lieu de concertation, de débats et de réflexion.



**Denis SOUILLARD**  
Membre du collège Acteurs économiques et sociaux, représentant les CRPV

*L'expérience du CNV a été riche, dense et toujours guidée par l'expertise et les qualités humaines de l'ensemble de ses membres, forces vives de la politique de la ville. Aux côtés des habitants, des élus, des acteurs associatifs et économiques qui œuvrent chaque jour pour les quartiers de la politique de la ville, j'ai vécu dans une instance agile, vigilante qui nous oblige tous à ne jamais renoncer au combat pour l'égalité, la diversité et la cohésion sociale. Depuis 2015, j'ai l'honneur d'avoir représenté les centres de ressources de la politique de la ville, structures essentielles à l'intelligence des territoires, et aussi d'avoir modestement interpellé sur les enjeux ultramarins, territoires qui portent en eux, au même titre que les quartiers prioritaires, tant de richesses, de solutions inspirantes pour le vivre ensemble et la poursuite de l'idéal républicain.»*



**Letycia OSSIBI**  
Membre du collège Habitants, résidant à Rouen (76)

*J'ai siégé au sein du CNV avec la volonté de contribuer aux réflexions nationales sur la politique de la ville et de porter une parole ancrée dans la réalité des territoires. Cet engagement m'a permis de participer aux travaux, aux échanges institutionnels et aux analyses portant sur les dispositifs publics à destination des quartiers prioritaires. Cela m'a permis d'acquérir une vision approfondie des circuits de décision au sein de l'État; des logiques interministérielles; des mécanismes de mise en œuvre des politiques publiques. J'ai également veillé à porter une parole issue du terrain, à faire remonter les réalités vécues par les habitants et les acteurs locaux, et enfin à contribuer aux échanges avec une approche pragmatique et ancrée. Aujourd'hui, je me sens plus légitime dans ma mission de proximité. Cette mandature constitue une étape structurante dans mon parcours.»*



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Il y a 10 ans aux Mureaux (78), le Conseil national des villes était installé par le Premier ministre Manuel Valls lors de la tenue du premier bilan du Comité interministériel pour l'égalité des chances, le CIEC. Un CNV plus partenarial et participatif - avec un nouveau collège celui des Habitants - co-présidé par Monsieur Oliver Klein, maire de Clichy-sous-Bois et Madame Valérie Létard, sénatrice du Nord.

<sup>3</sup> En 1988 sont créées trois entités nationales : un Conseil National des Villes et du développement social urbain, un Comité interministériel des Villes et du développement social urbain, et une Délégation interministérielle à la Ville et au développement social urbain.

# UNE NOUVELLE IMPULSION LANCÉE EN 2023

La mandature 2023-2026, installée le 23 mai<sup>4</sup>, a été marquée par l'évolution de la composition et du fonctionnement de l'instance<sup>5</sup> souhaitée par le ministre délégué en charge de la Ville et du Logement, **Monsieur Olivier Klein**, afin notamment de remettre la participation des habitants au cœur du fonctionnement :

- La **représentation** avec la création d'un troisième poste de vice-président issu du collège Habitants. Il s'agit d'une vraie reconnaissance de la place des habitants dans les travaux de l'instance ;
- L'**ouverture sur des champs thématiques** tels que la culture, la santé, l'inclusion numérique, l'accès à l'alimentation, les enjeux d'histoire et mémoire ;
- La **durée du mandat des membres** est désormais renouvelable deux fois (contre une fois auparavant).
- La **présence renforcée** des territoires d'Outre-mer ;
- La **distinction qui préexistait entre des membres titulaires et suppléants est supprimée** afin de s'adapter au fonctionnement réel de l'instance.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les membres siègent intuitu personae et ne peuvent être représentés.

**Rachid Boussad** est nommé vice-président issu du collège Habitants par un arrêté nominatif de la Première ministre, Madame Elisabeth Borne en date du 14 juin 2023<sup>6</sup>



### Josselyn HOUNMENOÛ

Membre du collège Habitants, résidant à La Chapelle Saint-Luc (10)

*Mon engagement au sein du CNV, en tant que membre du collège habitants pour la mandature 2023-2026, a constitué une expérience humaine, citoyenne et collective d'une grande richesse. Pour ce premier mandat, j'ai mesuré pleinement la responsabilité qui m'était confiée : porter la voix des habitants de mon territoire et contribuer, à mon niveau, à l'élaboration de recommandations utiles à l'amélioration de notre cadre de vie. Tout au long de cette mandature, j'ai participé activement aux travaux de l'instance en faisant remonter les préoccupations concrètes des habitants, leurs attentes, leurs réalités quotidiennes. Être à l'écoute, traduire ces vécus en propositions et les voir résonner dans les réflexions collectives a été pour moi une source de fierté et de motivation constante. La voix des habitants trouve un véritable écho au sein du CNV, et je suis honoré d'avoir apporté ma modeste contribution à cette œuvre collective au service de l'intérêt général.»*



### Imène SOUID

Membre du collège Elu, Maire d'Orly (94)

*C'est ma première expérience au CNV, depuis maintenant deux ans et demi, et j'ai adoré parce que ça me permet de prendre un petit peu de hauteur sur mon mandat de maire. Grâce à tous ces échanges, on a une vision différente dont on a essentiellement besoin aujourd'hui dans un contexte qui est mouvant et très difficile. Cela nous permet d'apporter à la population de réelles réponses, à de vraies problématiques, en échangeant ensemble.»*

4. L'Assemblée plénière d'installation s'est tenue le 23 mai 2023 lors de la journée ANCTour au Palais des congrès de Paris.

5. [https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000047535034](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000047535034)

6. « JOFR, Arrêté du 14 juin 2023 portant nomination au Conseil national des villes : Par arrêté de la Première ministre en date du 14 juin 2023, M. BOUSSAD (Rachid), résidant à Roubaix (Nord), membre du collège des Habitants, est nommé vice-président du Conseil national des villes ».



### DES MISSIONS VARIÉES DEMANDANT DE FORTES EXPERTISES

- Contribution à **l'élaboration et au suivi de la politique de la ville** ;
- Consultation sur les **projets de loi** comportant des dispositions relatives à la politique de la ville et la lutte contre les discriminations ;
- Contribution à **la définition du cadre et des orientations des relations contractuelles** entre l'État et les collectivités territoriales dans tous les champs de la politique de la ville et de la lutte contre les discriminations ;
- **Suivi du développement des modes de gouvernance** attachés aux politiques publiques, telles que les nouvelles formes de démocratie de proximité et de participation des habitants ;
- Rédaction, sur demande du Premier ministre, du ministre chargé de la politique de la ville, des membres du comité interministériel des villes, ou par auto-saisine, de **toutes propositions, avis ou recommandations sur les orientations** de cette politique et sa mise en œuvre nationale et locale.

Pour mener ses missions, le Conseil national des villes, conformément aux articles I, II et III du décret, est tenu informé :

- De l'ensemble des sujets relatifs à la politique de la ville et aux diverses actions et activités déployées ;
- De la mobilisation des moyens de droit commun de l'État et des collectivités territoriales au profit des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), des conditions de répartition et d'utilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires ;
- Des concours particuliers apportés par l'État à ces territoires, notamment au travers des dépenses fiscales, des dotations aux collectivités territoriales ou du soutien apporté aux actions de prévention de la délinquance ;
- Des suites données par le ministre en charge de la ville à ses avis<sup>8</sup> et recommandations, afin d'établir un rapport public annuel.

Le CNV a été sollicité par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) afin de produire un **avis consultatif sur l'article 24 du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte**<sup>7</sup>, qui visait à proposer le zonage intégral du territoire en quartiers prioritaires de la politique de la ville.

<sup>7</sup> Le CNV a été saisi en mars 2025 par la DGCL, conformément aux dispositions du décret qui prévoit que « [Le CNV] soit consulté sur les projets de loi comportant des dispositions qui concernent directement la politique de la ville », pour produire un avis consultatif sur l'article 24 du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte énoncé comme suit : « [Prévoir le zonage de tout le territoire en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) à Mayotte] Par dérogation à l'article 5 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, jusqu'à la prochaine actualisation des contrats de ville, la politique de la ville est mise en œuvre sur l'ensemble du territoire de Mayotte. Chaque commune ou établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est considéré comme étant un quartier prioritaire de la politique de la ville au sens de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 ».

<sup>8</sup> Les avis du CNV depuis 2015 sont accessibles sur le site de l'ANCT : <https://anct.gouv.fr/ressources/publications-avis-et-contributions-du-cnv-2023-2026>.

# UNE COMPOSITION PARITAIRE ET REPRÉSENTATIVE DES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le Conseil national des villes compte **64 membres répartis en quatre collèges<sup>9</sup> paritaires**, de seize membres chacun :

- Le collège d'**Élus**. Il compte deux députés et deux sénateurs<sup>10</sup>, des titulaires de mandats nationaux ou locaux et des représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements signataires des contrats de ville<sup>11</sup>;
- Le collège de représentants des **Acteurs économiques et sociaux** impliqués dans la mise en œuvre de la politique de la ville;
- Le collège de **Personnalités qualifiées**, dont l'engagement en faveur des habitants des quartiers et de la diversité est reconnu;
- Le collège d'**Habitants** résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui apporte une dynamique appréciée et représente une réelle force de proposition.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les membres du collège Habitants, sont issus pour une partie d'un appel à candidature auprès des sous-préfectures qui sollicitent des candidatures auprès de conseillers citoyens, et pour une autre partie d'un appel à candidature porté par des structures nationales investies dans le champ de la politique. Pour cette mandature, la Fédération nationale des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF), et le Mouvement des régies ont porté le mandat de 5 membres.

## INSTALLATION DE LA MANDATURE 2023 – 2026 LE 23 MAI 2023<sup>12</sup>

Un nouveau souffle est donné avec la nomination de 24 nouveaux membres représentants les quatre collèges.

- 5 nouveaux membres pour le collège des Élus
- 5 nouveaux membres pour le collège des Acteurs économiques et sociaux
- 10 nouveaux membres pour le collège Personnalités qualifiées
- 4 nouveaux membres pour le collège Habitants

Nomination par les chambres parlementaires suite aux élections législatives anticipées : 2 nouveaux députés et 1 sénateur.

## NOMINATION EN COURS DE MANDATURE (2024<sup>13</sup> – 2025<sup>14</sup>)

- 2 nouveaux membres pour le collège des Élus
- 5 nouveaux membres pour le collège des Acteurs économiques et sociaux
- 2 nouveaux membres pour le collège Habitants

<sup>9</sup> Cf. Annexe 1 : Liste des membres par collège 2023 – 2026.

<sup>10</sup> Désignés à parité par leurs assemblées respectives.

<sup>11</sup> Prévus à l'article 6 de la loi du 21 février 2014.



**Khalid IDA-ALI**

Membre du collège Acteurs économiques et sociaux, Représentant l'Association Inter-Réseaux des professionnels du Développement Social et Urbain (IRDSU)

*En tant que représentant de l'IRDSU au CNV, je me suis fortement investi dans les travaux, en participant à la plupart des groupes de travail. Ce que j'ai surtout apprécié, c'est la capacité du CNV à produire du consensus entre des acteurs très divers avec des élus, habitants, professionnels, représentants associatifs, acteurs institutionnels. La qualité des auditions m'a particulièrement marqué. La confrontation des points de vue permet d'enrichir nos analyses et d'aboutir à des avis précis, nuancés et guidés par l'intérêt supérieur des habitants des quartiers prioritaires. Au-delà des travaux formels, cette expérience a aussi été marquée par de belles rencontres et par la création de liens durables. Le fait que l'IRDSU partage aujourd'hui ses locaux avec France Médiation et le Forum Français pour la Sécurité Urbaine illustre concrètement ces dynamiques : ce rapprochement de trois têtes de réseaux nationaux est, à mes yeux, l'un des fruits du travail mené au sein du CNV.»*

Les **vice-président(e)s** sont désignés par le Premier ministre dont deux parmi le collège des Élus, dans une volonté de parité politique et un parmi le collège des Habitants. Leurs missions sont les suivantes :

- **Co-présider les Assemblées plénières et les réunions du Bureau;**
- **Veiller au fonctionnement** régulier de l'instance et du secrétariat général, piloter les travaux et réflexions;
- **Participer auprès du ministre en charge de la ville à des réunions et échanges réguliers** en lien avec les travaux de l'instance. Ils sont consultés sur les mesures déployées dans les QPV;
- **Assurer la représentation et la communication** dans les différentes instances dans lesquelles ils sont conviés afin de porter les recommandations et donner une lisibilité aux avis adoptés. Ils peuvent désigner des membres en charge de les y représenter, ou le secrétariat général;
- **Porter annuellement des projets d'études** au comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV).

<sup>12</sup> [Arrêté du 19 mai 2023 portant nomination au Conseil national des villes - Légifrance](#)

<sup>13</sup> [Arrêté du 14 juin 2024 portant nomination au Conseil national des villes - Légifrance](#)

<sup>14</sup> [Arrêté du 22 décembre 2025 portant nomination au Conseil national des villes - Légifrance](#)

## LES DIFFÉRENTS MINISTRES EN EXERCICE PENDANT LES TROIS ANS DE LA MANDATURE

4 juillet 2022 – 20 juillet 2023



**Olivier KLEIN**

Ministre délégué chargé de la Ville et du Logement

*Je n'ai pas de doute sur le fait que si un jour on arrive aux responsabilités qui sont les miennes, c'est la somme de beaucoup de choses, et je n'ai pas de doute sur le fait que mon passage au CNV, dans sa co-présidence avec Fabienne KELLER et Valérie LETARD, a pu contribuer à cette histoire»*

20 juillet 2023 – 9 janvier 2024

8 février 2024 – 16 juillet 2024



**Sabrina AGRESTI-ROUBACHE**

Secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté et de la Ville

*Je suis depuis plusieurs années les travaux du CNV qui sont d'une grande qualité. Les avis et propositions opérationnelles permettent d'alimenter les réflexions. De plus, dialoguer avec les vice-présidents permet d'envisager de tester des idées nouvelles.»*

21 septembre 2024 – 5 décembre 2024



**Valérie LETARD**

Ministre du Logement et de la Rénovation urbaine

*Les travaux du CNV, notamment sur le bien-être en santé, les usages et le partage apaisé de l'espace public, portent sur des enjeux majeurs pour les populations des quartiers prioritaires. Il est nécessaire d'identifier les pistes de prochaines évolutions et de suivre la mise en œuvre de ses recommandations.»*

23 décembre 2024 – 6 octobre 2025



**Juliette MEADEL**

Ministre déléguée chargée de la Ville

*Je souhaite pouvoir ancrer des relations de travail régulières avec l'instance. J'éprouve un intérêt pour vos travaux, notamment sur la santé, mais aussi sur les droits des femmes dans une perspective d'émancipation et de lutte contre les idées reçues.»*

En fonction depuis le 12 octobre 2025



**Vincent JEANBRUN**

Ministre de la Ville et du Logement

*Le CNV est composé d'acteurs pleinement engagés en faveur des concitoyens résidant en quartier prioritaire, afin d'en faire la priorité de la République»*

# UNE ORGANISATION QUI PERMET UNE ACTIVITÉ ANNUELLE PILOTÉE AVEC L'IMPLICATION DE TOUS

Le Conseil national des villes **se réunit<sup>15</sup> au moins cinq fois par an en Assemblée plénière**, et délibère sur un ordre du jour arrêté par son président ou par ses vice-présidents. L'objectif est de permettre une large diffusion d'informations ascendantes et descendantes, un partage des pratiques professionnelles et territoriales, ainsi que des temps de réflexion en ateliers en fonction du programme de travail de l'instance. **Le Conseil national des villes peut entendre toute personne qu'il juge utile.** Les avis et recommandations sont, après une écoute et un débat collectif, adoptés en Assemblée plénière.



La permanence et la coordination des travaux sont assurées par un Bureau<sup>16</sup> qui comprend, outre les Vice-présidents, **neuf membres élus** par chacun des collèges, à raison de trois membres par collège. Leur mandat est d'une durée égale à celle du mandat du Conseil. **Il est garant de la bonne exécution de l'ensemble des décisions.** En cas d'urgence, le Bureau peut adopter un avis, après consultation des membres du Conseil. Le Bureau se réunit une à deux fois par mois en visioconférence.

Le Conseil national des villes répond à des saisines ministérielles, des auto-saisines ou à l'actualité politique et parlementaire. Sa vocation est d'être un espace de concertation, de débats et de propositions. Depuis sa création, il s'applique à co-construire des recommandations **opérationnelles** qui sont le fruit d'un travail de réflexion inter-collège, **à interroger et faire évoluer les méthodes, les modes de faire, à repérer les initiatives locales et à assumer son rôle d'influence politique** notamment assuré par les vice-présidents bien qu'ayant des regards politiques différents.



**Pascal BRENOT**

Membre du collège Acteurs économiques et sociaux, représentant le réseau AMADEUS

*« Quel que soit le sujet travaillé dans le cadre du Conseil national des villes, les échanges sont toujours riches, pertinents et en vérité passionnants en raison de la diversité des sensibilités des membres et des opinions exprimées. Malgré le caractère souvent complexe et sensible des thèmes de travail du CNV, la qualité des contributions mérite d'être soulignée, grâce aux apports de contenu du secrétariat général et des personnes extérieures auditionnées par le CNV. Tout l'intérêt du CNV réside à la fois dans la pluralité de sa composition avec notamment la présence d'un collège habitants très actif, ainsi que son « approche terrain » par les retours d'expériences quant à l'atterrissage local des politiques publiques nationales. Autre atout du CNV, c'est bien sûr le croisement de l'expertise professionnelle de celles et ceux qui construisent l'action publique avec l'expertise d'usage de celles et ceux qui en vivent la mise en œuvre. »*

<sup>15</sup> Sur convocation de son Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, de ses Vice-présidents.

<sup>16</sup> Article 7 du règlement intérieur, version 2023 (dispositions relatives au Bureau).

**Le Conseil national des villes** s'autorise le pas de côté que l'administration ne peut se permettre de réaliser dans ses missions opérationnelles, avec la volonté de combiner une approche politique et des enjeux sociétaux. **L'activité, les réflexions et les travaux se sont toujours concentrés sur des enjeux d'amélioration des conditions de vie quotidienne pour les quartiers et leurs habitants. Ces temps collectifs** - groupes de travail dédiés à une saisine, groupes de travail pérennes, groupes de suivi, séminaires, avec une implication des membres - permettent à chacun de prendre la parole, débattre, s'informer selon ses thématiques d'intérêt, mais aussi de confronter ses points de vue, de s'écouter.

Ces débats collectifs permettent une richesse, un partage et une diversité des points de vue reconnus par les différents ministres et par l'ensemble des membres. Les travaux de réflexion s'attachent à faire émerger des consensus tout en relevant, sur des sujets politiques sensibles, les points de vue divergents. Le Conseil national des villes s'est doté d'un règlement intérieur et d'une **charte du « Bien travailler Ensemble »** favorisant l'écoute, la bienveillance et l'implication des membres dans les travaux collectifs<sup>17</sup>. **L'instance est un lieu d'exercice démocratique qui s'appuie sur une diversité et complémentarité de profils, d'expériences et de compétences permettant d'assurer une dynamique collective.**



**Nadia EL BOUKHIARI**

Membre du collège des Personnalités qualifiées, représentant le pôle Égalité des Chances de l'ESSEC.



*J'ai particulièrement apprécié la richesse des échanges au sein de cette instance et la diversité des regards portés sur les politiques menées dans les quartiers prioritaires. Les réunions régulières du Bureau ont permis de suivre l'actualité de l'instance et de réagir collectivement à des contextes parfois sensibles (émeutes urbaines de 2023, vote du budget, etc.).*



**Isabelle ZELLER**

Membre du collège Acteurs économiques et sociaux, représentant la Fédération nationale des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF)



*Arrivée au CNV en cours de mandature pour représenter la FCSF, j'ai découvert un collectif très solide avec une représentation large de la société française. Le dialogue avec les habitants qui est au centre de l'action des Centres Sociaux et Sociaux Culturels est passionnant. Peu d'institutions ont le courage de rechercher la présence systématique des « premiers concernés » sur les sujets qu'elles abordent ce qui est absolument fondamental pour notre démocratie. Je me suis fortement investie dans le CNV que ce soit dans la gouvernance ou des groupes de travail parce que nous sommes véritablement au cœur de ce qui se passe au sein des QPV et qu'il me paraît fondamental de pouvoir exprimer un avis circonstancié.*

<sup>17</sup> « Il faut assister aux Assemblées plénières, qui se déroulent 5 fois par an sur une demi-journée. Il est obligatoire de participer à au moins un groupe de travail par an. Il est indispensable de maintenir confidentiels les débats et échanges jusqu'à l'adoption définitive des textes. Il est important de réagir aux sollicitations du Secrétariat général. Il est du devoir des membres de promouvoir les Avis et Recommandations. Il faut respecter la liberté de parole lors des débats. Il faut inscrire son travail dans une démarche collective en faisant preuve de considération et de bienveillance. ».

# LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Il assure le fonctionnement et la gestion de l'instance, et se positionne comme **interface** entre le Conseil national des villes et l'administration en charge de mettre en œuvre la politique de la ville, **tant sur le fond que sur les aspects administratifs et techniques**.

Le secrétariat général prépare et participe aux séances de l'Assemblée plénière et du Bureau. Il **assiste les vice-présidents et l'ensemble des membres** dans l'exercice de leurs missions, et peut les représenter à leur demande.

**En concertation avec les membres, il structure le programme de travail et en garantit la bonne exécution.** Il produit des notes de cadrage, des synthèses, propose des méthodologies, recherche des expertises, recueille des amendements et pilote les **travaux** de réflexion pour répondre aux saisines ministérielles et auto-saisines puis en **assure aussi la communication. Il a une fonction de veille, d'alerte et de prospective.** Il contribue également à la formalisation de partenariats, avec des instances publiques, privées, nationales et internationales et à l'organisation de séminaires et manifestations de façon partenariale afin de promouvoir son action. Il s'assure de la mise en œuvre du suivi des recommandations des avis adoptés par l'instance, et rend compte des freins et avancées.

Le secrétariat général reste également attentif à la cohésion des membres de l'instance, en veillant à leur réserver un accueil bienveillant, une égalité de temps de parole, et notamment pour le collège des Habitants, en décryptant les arcanes de l'administration, en les rassurant sur leur rôle avec un accompagnement personnalisé tout au long de leur mandat et en restant à l'écoute de leurs éventuels questionnements.

Le secrétariat général est composé d'une équipe dédiée<sup>1</sup> portée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Il peut faire appel à des consultants ou experts sous forme contractuelle ainsi qu'à des personnalités extérieures pour participer temporairement aux travaux. Il peut également être complété d'agents mis à disposition et/ou de stagiaires.

Le Conseil national des villes dispose d'une enveloppe budgétaire propre identifiée au sein du budget de la direction déléguée à la politique de la ville de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Le budget est fixé annuellement en fonction de l'évaluation des besoins budgétaires liés au fonctionnement de l'instance et à sa programmation de travail<sup>18</sup>.



Sur la durée de la mandature, deux points structurants ont impacté l'activité de l'instance : une baisse du budget dédié au fonctionnement [les dépenses de la mandature (hors personnel) s'élèvent en 2023 à 75 000 €, 2024 à 43 150 et 2025 à 52 500 €] et une baisse des effectifs du Secrétariat général du CNV de 5 à 3 agentes.

<sup>18</sup> Cf. Annexe 2 : Le budget du Conseil national des villes.

<sup>19</sup> Cf. Annexe 3 : Composition détaillée par année du secrétariat général du Conseil national des villes.



### Sophia LOUIS

Membre du collège Habitants, résidant à Rémire Montjoly (Guyane)

*Tout au long de cette mandature, j'ai eu la chance de rencontrer des personnes exceptionnelles et absolument formidables. Je tiens à remercier tout particulièrement l'équipe du secrétariat général qui sont des personnes-ressources précieuses, d'une gentillesse exceptionnelle et d'une bienveillance remarquable.»*



### Isabelle ZELLER

Membre du collège Acteurs économiques et sociaux, représentant la Fédération nationale des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF)

*Pouvoir travailler sur des sujets de société très variés, sans tabou en écoutant toutes les parties prenantes et en prenant le temps de la consultation est quelque chose d'exceptionnel ! Nous avons la chance d'être « nourri » pour chaque sujet abordé, par une équipe du CNV très professionnelle que ce soit par une documentation complète ou des intervenants de tout premier plan ce qui permet d'être à la pointe de chaque thématique et de pouvoir produire des avis concertés dont je l'espère la lecture accompagne les décisions de l'exécutif.»*

## L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES (ANCT)<sup>20</sup>

Le Conseil national des villes et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) travaillent dans un esprit constructif et concret, en collaboration régulière sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en faveur et au-delà des quartiers. Les équipes de la Direction générale déléguée à la politique de la ville de l'ANCT, sont régulièrement consultées et auditionnées dans le cadre des groupes de travail des saisines ministérielles ; des travaux de suivi des recommandations adoptées par l'instance, ainsi que dans le cadre du suivi des mesures des différents Comité interministériel des villes.

L'ANCT est présidée par **Christophe BOUILLON**, Maire de Barentin (76) et président de l'Association des petites villes de France (APVF), depuis le 13 décembre 2022 (réélu le 16 décembre 2025).

Les Directeurs généraux :

- De décembre 2022 à juin 2025 : **Stanislas BOURRON** ;
- Depuis novembre 2025 : **Henri PRÉVOST**.

La Direction générale déléguée à la politique de la ville :

- De janvier 2019 au CGET, puis à l'ANCT à janvier 2024 : **François-Antoine MARIANI** ;
- Depuis mai 2024, **Corinne de LA METTRIE**.



<sup>20</sup> L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), établissement public national, a été créée en juillet 2019 et mise en fonctionnement au 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'ANCT est administrée par un Conseil d'administration, dans lequel l'État est majoritaire, et présidée par un élu. Elle est dirigée par un directeur général nommé en conseil des ministres. Au niveau local, ce sont les préfets qui en sont les délégués territoriaux. Cette organisation témoigne de la volonté du Gouvernement de disposer d'un outil mis au service des projets de tous les territoires dont les missions s'organisent dans le cadre de politiques publiques nationales. L'essence de l'Agence repose sur sa capacité d'adaptation aux territoires, des enjeux et des besoins pluriels.

# LE CNV EN QUELQUES CHIFFRES 2023 - 2026

## GOVERNANCE



**64** MEMBRES /  
**3** VICE-PRÉSIDENTS

DONT

**33**  
nouveaux membres  
nommés depuis  
2023 et 3 nouveaux  
parlementaires



**21**  
ASSEMBLÉES  
PLÉNIÈRES



**63**  
RÉUNIONS  
DU BUREAU

## ACTIVITÉ & PRODUCTION



**48**  
RÉUNIONS DE GROUPE  
DE TRAVAIL



**6**  
SÉMINAIRES



**12**  
AVIS ET  
CONTRIBUTIONS  
ADOPTÉS



**144**  
RECOMMANDATIONS  
avec la mobilisation  
de 160 personnes  
auditionnées

## PARTENARIATS ET INTERVENTIONS



**34**  
RÉUNIONS AVEC  
DES PARTENAIRES  
ET ACTEURS DE LA  
POLITIQUE DE LA VILLE



**30**  
RÉUNIONS  
INSTITUTIONNELLES



**11**  
INTERVENTIONS  
DANS DES SÉMINAIRES  
DE PARTENAIRES



**2**  
TRIBUNES

**2**

**UNE  
MÉTHODOLOGIE  
SINGULIÈRE AU  
CŒUR DU DIALOGUE  
INSTITUTIONNEL**

# UNE DYNAMIQUE MARQUÉE PAR UN TRAVAIL DE PLAIDOYER

Le contexte politique a été particulièrement inédit depuis 2023, caractérisé par des changements successifs de gouvernements et une dissolution de l'Assemblée nationale. Dans ce contexte, le Conseil national des villes est resté pleinement mobilisé et a su faire preuve de réactivité pour poursuivre sa mission au service des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

À la suite des élections législatives anticipées, qui ont placé les parlementaires au cœur du débat politique, les vice-présidents ont intensifié leurs échanges et mobilisations afin de défendre les intérêts de la politique de la ville. Dans un contexte de forte attrition budgétaire, où certaines lignes du budget politique de la ville (BOP 147) ont été pointées du doigt, et parfois menacées, l'instance - collectivement mobilisée - s'est mise en capacité d'assumer son rôle d'alerte et d'aiguillon bienveillant avec une activité de plaidoyer pour porter des alertes et des propositions auprès des parlementaires et du Gouvernement.

Le Conseil national des villes a **toujours rappelé que la politique de la ville ne peut se substituer au droit commun et ne peut être qu'un levier**. Sa place dans les arbitrages interministériels doit être réaffirmée.

**Tendre vers une équité pour tous doit être l'objectif ultime des politiques publiques et la mobilisation des crédits de la politique de la ville est nécessaire, sans avoir la vocation d'être suffisante.** Dans les quartiers, comme dans l'ensemble de la ville, dans une vision globale d'un territoire, d'un bassin de vie, le Conseil national des villes porte l'enjeu d'inscrire les quartiers prioritaires dans une stratégie territoriale d'ensemble, tant il est vrai que les quartiers, s'ils cumulent un certain nombre de difficultés, ne peuvent à eux seuls être l'échelle de leur résolution.

Dans le cadre de l'examen du **projet de loi de finances 2025, puis du projet de loi de finances 2026, les vice-présidents ont multiplié les interpellations et alertes concernant la politique de la ville. Leurs auditions se sont souvent traduites par des contributions et notes d'alertes remises aux parlementaires.**

En septembre 2024 avec **Monsieur David Guiraud**, député de la 8<sup>ème</sup> circonscription du Nord, rapporteur spécial du budget 2025 pour la politique des territoires - BOP 112, 147 et 162.

En octobre 2024 avec **Monsieur Laurent Lafon**, Président de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat.

En octobre 2024 avec **Monsieur Claude Raynal**, Président de la Commission des finances du Sénat.

En mars 2025 avec **Monsieur Philippe Mouiller**, Président de la Commission des affaires sociales du Sénat.

En octobre 2025, avec **Monsieur Claude Raynal**, Président de la Commission des finances du Sénat.



Le Conseil national des villes est très attentif aux enjeux d'accès aux droits pour les populations fragiles. Lors de la précédente mandature, l'instance s'était fortement mobilisée en faveur d'une réforme de l'automatisation des pensions alimentaires qui s'était finalement traduite par un système d'intermédiation des pensions alimentaires. Si le Conseil national des villes a salué cette avancée, qui a permis de lever les freins, il a poursuivi sa mobilisation en faveur d'une véritable automatisation.

Les vice-présidents ont été auditionnés le 18 mars 2024, par la Présidente de la délégation aux droits des femmes, **Madame Dominique Vérien** et **Mesdames les Sénatrices Colombe Brossel** et **Béatrice Gosselin**, co-rapporteuse de la mission « Familles monoparentales<sup>21</sup> »

Les vice-présidents se sont également entretenus avec **Monsieur David Blin**, Directeur adjoint du Cabinet de la ministre des Solidarités et de la Famille, le 30 août 2023 et avec **Monsieur Nicolas Grivel**, Directeur général de la CNAF, le 26 avril 2024.

<sup>21</sup> [Familles monoparentales : pour un changement des représentations sociétales - Rapport - Sénat](#)

# UN SUIVI ATTENTIF DES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DES QUARTIERS

Le Conseil national des villes se veut - en tant qu'espace de réflexion constructif et de remontées de terrain - être force de propositions **pour que les populations fragiles** puissent bénéficier à court terme de mesures ciblées à l'aune de leurs besoins et identifier des perspectives dans leur quotidien et cadre de vie.

L'objectif est de **percevoir les effets, les freins et la réalité opérationnelle** de la mise en œuvre des mesures et dispositifs pour les acteurs de terrain et les habitants.

Compte tenu du contexte de contraintes budgétaires et de tension sociale, le Conseil national des villes a **réaffirmé et priorisé ses propositions sur les enjeux et mesures de cohésion sociale**.



La mobilisation dans le cadre des travaux préparatoires au Comité interministériel des villes (CIV) d'octobre 2023 et de juin 2025 **menés avec les cabinets du Premier ministre et des différents ministres** ont permis d'affiner les orientations, de confronter les points de vue et d'aboutir à une approche partagée.

Le suivi du Conseil national des villes permet de faire le lien entre le suivi réalisé par l'État, les résultats des travaux internes de l'Administration, de l'ONPV et les remontées concrètes et opérationnelles du terrain observées par les membres, et ainsi d'identifier les pistes d'amélioration et les dysfonctionnements. L'objectif est de concentrer les contributions sur ce qui paraît devoir être priorisé, et en lien avec les travaux de l'instance.

Les vice-présidents ont été reçus par la Première ministre, **Madame Elisabeth Borne** le 21 août 2023, en présence du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, **Monsieur Gérald Darmanin**, du ministre chargé de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, **Monsieur Christophe Béchu**, et de la Secrétaire d'État chargée de la Ville, **Madame Sabrina Agresti**.

**Monsieur Hugo Bevort**, Conseiller territorial de la Première ministre Elisabeth Borne, chef du pôle territoire, et **Monsieur Thibault Félix** conseiller technique aménagement du territoire le 13 avril 2023.

**Madame Chloé Lombard**, Cabinet de la Secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté et de la Ville, Madame Sabrina Agresti Roubache, le 13 juin 2024.

**Monsieur Thibault Félix**, conseiller technique aménagement de la Première ministre Elisabeth Borne, et **Madame Chloé Lombard**, Cheffe de pôle coordination des politiques de la ville et du logement, rénovation urbaine et contrats de ville, le 26 juin 2023.

**Monsieur Sabry Hani**, Directeur de cabinet du ministre de la Ville et du Logement, Vincent Jeanbrun, le 11 décembre 2025 en Assemblée plénière.

Le Conseil national des villes poursuit attentivement le suivi des mesures du Comité interministériel des villes et a joué un rôle d'alerte auprès du Gouvernement sur de nombreux sujets relatifs à la politique de la ville. Dans ce cadre, il organise des groupes de suivi des thématiques ciblées : Éducation, Sécurité et Emploi.

Sur la mandature, cinq notes de contribution et d'alertes ont été remises au Gouvernement en perspective des Comités interministériels des villes d'octobre 2023 et de juin 2025, et dans le cadre du suivi de l'atterrissage des mesures dont l'instance est en charge depuis 2019.

LA RECOMMANDATION DU CNV	L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT
<p><b>Permettre de façon dérogatoire, le déploiement des actions du contrat de ville et leur financement, dans le périmètre du bassin de vie, pour toutes les poches de pauvreté de moins de 1000 habitants où il y a des QPV, et à ses crédits augmentés d'autant, de faire levier sur le droit commun - Avis sur les futurs contrats de ville (2022)</b></p>	<p>La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains, prévoit la possibilité d'allouer des crédits financés par le BOP 147 au bénéfice de ces territoires, sous réserve que ce soutien exceptionnel s'inscrive dans le cadre partenarial d'un contrat de ville.</p>
<p><b>Mettre en place des conventions interministérielles pluriannuelles d'objectifs avec les différents ministères régaliens et les autres ministères impliqués dans la politique de la ville – Contribution du CNV au CIV d'octobre 2023</b></p> <p>Le CNV déplore que cette volonté ait été abandonnée suite à l'adoption de la loi de finances 2025.</p>	<p>Le CIV d'octobre 2023 avait prévu de bâtir de nouvelles conventions interministérielles d'objectifs (CIO) au niveau national, déclinées au niveau local, assorties d'objectifs chiffrés, évalués, suivis et communiqués annuellement.</p>
<p><b>Mettre en œuvre les clauses de revoyure sur les contrats de ville à mi-mandat, à la fois quantitatives et qualitatives - Avis sur les futurs contrats de ville (2022)</b></p>	<p>La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains, prévoit que les contrats de villes «feront l'objet d'une actualisation en 2027 pour ajuster les priorités et stratégies».</p>
<p>Alerter sur le <b>nombre de mesures trop importantes lors des précédents CIV</b> qui nuisaient à la lisibilité et l'efficacité des engagements et des actions. (Contribution CIV 2025)</p>	<p>Le Gouvernement a procédé en 2025 à une <b>évaluation des 84 mesures du CIV de janvier 2023 : dont seulement 70% étaient mises en œuvre ou en cours de déploiement. Le CIV de juin 2025 s'est resserré autour de 40 mesures.</b> Chaque Ministère s'est engagé sur au moins une mesure avec <b>des objectifs chiffrés et des objectifs de temporalité.</b></p>
<p><b>Que chaque ministère présente un état des lieux de la mise en œuvre opérationnelle des mesures inscrites dans les derniers CIV dans leur portefeuille</b> (Contribution CIV 2025)</p>	<p>Chaque Ministère s'est engagé sur au moins une mesure avec <b>des objectifs chiffrés et des objectifs de temporalité</b> (horizon 2025-2026 pour la quasi-totalité des mesures) et a présenté le bilan de des mesures.</p>

**Relancer, sous l'autorité du Premier ministre, les comités de suivi du CIV en présence des ministres concernés, des administrations centrales, des opérateurs nationaux, des observatoires et des instances en charge de la politique de la ville, afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre de ces mesures et faire un état d'avancement des mesures retenues. Ces comités de suivi pourraient se réunir tous les 6 mois à l'issue d'un calendrier interministériel. Il doit permettre un bilan et un suivi semestriel par les ministères des mesures, afin de définir les perspectives et les évolutions envisagées. (Contribution du CNV au CIV d'octobre 2023)**

Le CIV a acté la mise en œuvre de comités de suivi du CIV trimestriel, qui se tiendront d'une part à l'échelle territoriale dans le cadre de comités d'actions régionaux décentralisés (CAR) en présence des Préfets de départements, et d'autre part à l'échelle nationale avec la participation du CNV et des associations d'Elus.



Le Bureau du Conseil national des villes a participé aux différents Comités interministériels des villes qui se sont tenus à Chanteloup les vignes, en octobre 2023 et à Montpellier en juin 2025.



**Elizabeth JOHNSTON**

Déléguée générale du Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU)

*Le CNV c'est l'importance de cette vision hyper transversale avec des partenaires qui viennent de milieu très différent, mais qui constituent toute la richesse de l'instance, et qui permettent de donner la visibilité qu'elle mérite à la politique de la ville. Il faut continuer à faire perdurer ce groupe très diversifié. Félicitations également au collègue des Habitants, qui y a une véritable place et une vraie valeur ajoutée.*



# UNE RÉFLEXION QUI S'INSPIRE DES BONNES PRATIQUES DU TERRAIN

S'inspirer de bonnes pratiques observées sur le terrain et à l'étranger constitue un levier puissant pour enrichir la réflexion stratégique et opérationnelle. L'analyse d'expériences concrètes permet d'identifier des solutions déjà testées et éprouvées, d'en comprendre les facteurs de réussite et les freins à lever. En s'ouvrant à des contextes culturels, organisationnels et réglementaires différents, le Conseil national des villes élargit son champ de vision.

Le Conseil national des villes a ainsi organisé des Assemblées plénières délocalisées avec des visites de terrain, **des rencontres et des temps d'échanges inter-acteurs** (collectifs, habitants, élus, acteurs associatifs de proximité) selon différentes thématiques identifiées et en lien avec ses travaux. L'occasion pour les membres d'apprécier les transformations urbaines au prisme de différents enjeux (éducation, parentalité, mixité sociale, cadre de vie, logement, sécurité, prévention de la délinquance, tranquillité publique, participation citoyenne, lutte contre la précarité alimentaire). Les travaux délocalisés sont source de confrontation d'idées qu'induisent des cultures professionnelles, associatives et personnelles diverses.



**Assemblée plénière du 31 janvier 2024 à Vaulx-en-Velin (69) « Une municipalité qui place l'humain et le lien entre les habitants au cœur de son action ».**

**Une proposition :**

**Créer les conditions de considération des personnes qui s'engagent pour qu'ils se sentent en confiance pour exprimer leurs difficultés** en identifiant les lieux d'accueil de confiance existants fréquentés qui répondent à des objectifs de proximité, d'horaires souples voire continus (24h/24h), de convivialité et de professionnalisme.

**Une inspiration :**

**Les processus d'appels à projets inversés soulagent les collectifs d'habitants et les associations dans le montage de leurs projets.** Ce sont les acteurs institutionnels (collectivités, métropole, région et Etat) qui doivent y répondre.



**Assemblée plénière des 25 et 26 juin à Amiens (80) « Pour un partage d'expériences et de bonnes pratiques ».**

**Des propositions :**

**Capitaliser sur les dynamiques de la démarche « Quartiers Engagements 2030 »,** notamment en faisant perdurer ses ateliers politique de la ville dans le cadre de groupes de travail thématiques.

**Mettre en œuvre des marches exploratoires** sur une grande diversité de sujets afin de recueillir de manière directe et participative l'avis des populations concernées.

**Accompagner les publics à la découverte des équipements publics,** en proposant par exemple des visites pour valoriser l'histoire et la richesse du territoire en proximité des populations.

**Dans une volonté d'ouverture et d'apprentissage, le Conseil national des villes participe<sup>22</sup> à des séminaires d'études** organisés par l'École de rénovation urbaine (ERU) à l'étranger afin de s'inspirer et de confronter les réalités et les méthodes. L'ambition de la participation aux séminaires d'études est de découvrir et de comparer les enjeux de renouvellement urbain, de logement social et de cohésion sociale entre la France et des villes européennes. Un rapport d'étonnement est présenté en Assemblée plénière identifiant des propositions inspirantes.



#### **VIENNE (Autriche) : Séminaire d'études de l'ERU « Ailleurs autrement » en 2023**

Une délégation de 7 membres du collège Habitants a particulièrement apprécié les visites découvrant ainsi un développement urbain où la mixité sociale a tout sa place. La place de l'environnement et l'espace public partagé inclusif sont des axes d'attention majeurs dans l'urbanisme viennois.

##### **Une découverte**

La mise en œuvre du principe de sociocratie. *« La sociocratie est un modèle de gestion et de gouvernance par cercles interreliés dans lesquels les mécanismes mis en œuvre sont fondés sur la croyance que des individus libres et responsables feront des choix et agiront pour le bien du collectif ».*



#### **HAMBOURG (Allemagne) : Séminaire d'études de l'ERU « Ailleurs autrement » en 2024**

Une délégation de 9 membres du collège Habitants a particulièrement apprécié l'approche du droit au logement, la place naturelle de l'habitant dans la concertation et la gestion, l'attention forte portée au cadre de vie, aux enjeux environnementaux et de mémoire.

##### **Une découverte**

Une forte prise en compte des enjeux de mémoire dans les projets d'aménagement urbain, porteur d'une richesse sociale et culturelle et levier majeur pour l'émancipation des populations qui prennent ainsi conscience de leur attachement à l'histoire de leur quartier, aux vies et aux parcours des habitants.



#### **Patrick NORYNBERG**

Membre du collège Acteurs économiques et sociaux, représentant le Mouvement des régions

« La visite de terrain à Vaulx-en-Velin permettant de rencontrer de nombreux acteurs engagés dans les quartiers prioritaires, a été un moment tout à fait enrichissant de partage d'expériences, mais aussi de convivialité. C'est cela aussi qui fait la force de cette instance de réflexions et de conseils! Enfin, elle permet aussi une mise en réseau des acteurs. »

Une visite du **village des athlètes en Seine-Saint-Denis** s'est organisée dans le cadre de travaux sur l'héritage des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, aux côtés du Directeur général exécutif de la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO), **Monsieur Yann Krysinski**.



<sup>22</sup> L'inscription et les frais du voyage des membres du collège habitants sont pris en charge par le budget du CNV.

**3**

**DES CHANTIERS  
INCONTURNABLES  
QUI ONT MARQUÉ  
LA MANDATURE**

# LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

**Le Conseil national des villes rappelle sans cesse que la lutte contre les discriminations de tous ordres est un des maillons de la solidarité nationale.** Les habitants des quartiers prioritaires sont exposés aux discriminations multisectorielles. Il est nécessaire de faire évoluer les regards pour réfléchir davantage aux enjeux d'équité, d'accès aux équipements, aux opportunités et aux services et de toujours lutter contre les discriminations collectives et individuelles. Le Conseil national des villes s'enorgueillit d'être -depuis sa création- une instance strictement paritaire dans chacun des quatre collèges. À ce titre, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes a irrigué l'ensemble des travaux.

Le Conseil national des villes est engagé pour la **lutte contre les discriminations de genre**. Ce sujet sociétal ne devrait pas faire débat : le principe d'égalité entre les sexes a valeur constitutionnelle et est un pilier républicain. Mais, s'il est acquis en droit, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes n'est pas atteinte et demeure un enjeu majeur de nos politiques publiques, notamment en direction des quartiers.

**Il n'a cessé par ses avis, séminaires, recommandations et notes, de contribuer à déconstruire les stéréotypes, les représentations – des femmes, comme des hommes –, et d'affirmer la nécessité de « déranter pour dégenrer ».** Le Conseil national des villes a ainsi porté un regard particulier sur la situation spécifique des femmes en quartier prioritaire, comme celle des jeunes filles, dont l'émancipation doit être soutenue.

Le séminaire de mars 2023 a mis en lumière **les parcours inspirants et les actions de huit femmes, membres de l'instance.**

Le séminaire « *Femmes et stéréotypes de genre* » en 2024 s'est concentré sur **l'autocensure féminine et l'intériorisation des stéréotypes de genre** dans l'orientation scolaire et l'insertion professionnelle.

Le séminaire sur « *l'engagement associatif des femmes en quartiers prioritaires* » en 2025, a rappelé que **le secteur associatif et sportif ne fait pas figure d'exception concernant les effets de cumuls des logiques discriminantes.**

**Un séminaire annuel est organisé, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, sur la place des femmes dans les quartiers populaires.**

Si « la prévention de toutes les discriminations » était l'un des thèmes transversaux dans les contrats de ville 2015-2022, l'évolution de la contractualisation 2024-2030 donne davantage de libertés quant aux thèmes traités. Force est de constater une disparition du volet lutte contre les discriminations de nombreux contrats de ville. Le Conseil national des villes réitère **l'importance de la contractualisation des dispositifs de lutte contre les discriminations** avec des objectifs et indicateurs objectivables afin de toujours rester vigilants sur les évolutions et les dénoncer.



Le Conseil national des villes avait recommandé que **la sensibilisation et la formation des personnels enseignants aux stéréotypes de genre soient renforcées** sur les temps scolaires pour favoriser la participation de tous les enseignants, que **les enseignements de mathématiques soient réintroduits pour tous les élèves en classe de première au lycée**, et que leur apprentissage des mathématiques privilégie une approche ludique et transversale des savoirs.

**Madame Elisabeth Borne**, ministre de l'Éducation nationale a lancé le plan « **Filles et maths**<sup>23</sup> » à la rentrée scolaire 2025 destiné à s'attaquer aux stéréotypes de genre, notamment dans les parcours scientifiques et numériques.



**Patrick NORYNBERG**

Membre du collège Acteurs économiques et sociaux, représentant le Mouvement des régies

*C'est avec beaucoup d'intérêts, de plaisirs et de satisfactions que j'ai participé durant ce mandat aux travaux du CNV. Je me suis investi avec passion comme représentant du Mouvement des régies, mais aussi à titre personnel avec mes convictions. J'ai découvert une instance authentiquement démocratique de débat ouvert et de proposition dans le respect mutuel des avis de chacun. Les horizons, les parcours et les idées des différents membres sont très différents dans ce collectif et pour autant, nous parvenons à nous mettre d'accord pour travailler sur le sens de l'action publique et des propositions concrètes. J'ai, pour ma part, beaucoup contribué sur l'avis portant sur les rapports entre l'État et les associations, également sur l'évaluation des mesures du CIV de juin 2025.»*

**Le Conseil national des villes regrette que le monde associatif n'échappe pas aux logiques discriminantes.**

Les femmes sont surreprésentées dans les secteurs du social et du caritatif à l'inverse, les hommes le sont dans l'engagement au sein de clubs sportifs. Le secteur associatif ne fait pas figure d'exception concernant les effets de cumuls des logiques discriminantes et l'existence d'un plafond de verre.

Le Conseil national des villes a organisé en mars 2025, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, un séminaire « **Femmes et engagements associatifs. Au-delà des clichés : l'engagement associatif féminin comme levier d'émancipation ?** »<sup>24</sup>.



<sup>23</sup> Le plan s'articule autour de 3 piliers : former et sensibiliser tous les personnels ; rapprocher les filles des mathématiques et des sciences ; et ouvrir les horizons des jeunes filles pour susciter des vocations.

<sup>24</sup> CNV (2025) - Séminaire Femmes et Engagements associatifs.pdf

En amont de l'examen parlementaire du Projet de loi « *Contrôler l'immigration, améliorer l'intégration* »<sup>25</sup>, le Conseil national des villes s'est exprimé.

#### Des recommandations :

Mettre en œuvre une meilleure répartition des populations sur le territoire pour favoriser des conditions d'accueil décentes avec des moyens financiers et humains suffisants.

Décentraliser les services des agences d'immigration françaises notamment l'OFPRA et la CNDA en assurant des moyens de déploiement.

Une tribune publiée le 1<sup>er</sup> décembre 2023 « *Osons une politique réaliste de l'hospitalité!* »<sup>26</sup>.

Dans le cadre des réflexions sur l'examen du projet de loi « *Contrôler l'immigration, améliorer l'intégration* », le Conseil national des villes a réaffirmé que :

La politique migratoire est sans cesse évoquée - dans le traitement médiatique et politique - comme un problème, sans prendre en considération les opportunités et sources d'inspiration qui peuvent en émerger. Changer le regard en matière d'immigration devient nécessaire.

Les réalités des parcours de vie doivent nous amener à nous questionner sur notre responsabilité à la fois individuelle et collective vis-à-vis de « l'autre » ici en France et au-delà de nos frontières. Le Conseil national des villes appelle, au nom de sa responsabilité politique et citoyenne, à ce que la politique migratoire clarifie la relation de notre société aux migrants et puisse se concevoir dans le cadre d'une politique de l'hospitalité pour en faire un principe juridique.

Il nous faut imaginer des conditions d'accueil décentes dans lesquelles une vie peut être à l'abri pour envisager son futur. Il nous faut imaginer une politique de l'hospitalité efficace mobilisant de premières formes d'intégration : apprentissage de la langue, – sans en faire un préalable –, scolarisation, accès aux logements, aux soins et aux droits.



#### Nadia EL BOUKHIARI

Membre du collège Acteurs économiques et sociaux, représentant le pôle Égalité des chances de l'Essec.

*Plusieurs thématiques extrêmement intéressantes, nourries par l'audition et les témoignages d'intervenants extérieurs de grande qualité ont été abordées à l'occasion notamment des séminaires du CNV : la relation entre forces de l'ordre et population (« De la défiance à la confiance »), le rôle des femmes dans les associations, ou encore les stéréotypes de genre de l'orientation scolaire à l'insertion professionnelle. Au sein de cette instance, j'ai pu contribuer en mobilisant ma connaissance vécue des territoires, en tant que résidente en QPV, mon expérience de l'enseignement supérieur et mon expertise sur les enjeux de diversité, d'inclusion et de discriminations. Le CNV est une instance particulièrement riche par la complémentarité de ses membres, chacun apportant un regard spécifique sur les politiques publiques. Cette expérience a renforcé ma compréhension des inégalités territoriales et enrichi tant ma pratique professionnelle que mon engagement personnel. J'ai été ravie de pouvoir prendre part à une dynamique collective engagée, porteuse de sens et tournée vers la réduction des inégalités territoriales et sociales. »*

<sup>25</sup> [2023 - CNV - Note de contribution au PDL Contrôler l'Immigration et améliorer l'Intégration](#)

<sup>26</sup> [Conseil national des villes : « Osons une politique réaliste de l'hospitalité! »](#)

# ACCÈS AUX DROITS ET COHÉSION SOCIALE

L'accès aux droits fondamentaux inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et l'enjeu national de cohésion constituent le fil rouge constant d'attention et d'alerte des travaux.

Le Conseil national des villes constate une dégradation du lien social dans la société, une déshumanisation dans l'accueil des services publics (emploi, CAF, santé...), des sous-préfectures et des difficultés de recrutement dans les filières sociales, d'aide à la personne, de médiation, d'éducation, d'animation... De nombreuses personnes se sentent isolées et sont en retrait. Il considère que la présence de services publics en proximité dans les quartiers populaires avec des agents formés et des horaires adaptés reste à renforcer. Le dispositif France services doit plus encore adapter son déploiement et son offre d'accès aux services publics dans une volonté de prendre en compte les usages et spécificités des sollicitations des populations des quartiers. À ce titre, le Conseil national des villes souligne qu'un bilan de l'offre France services en quartiers populaires serait un élément d'objectivation essentiel.



La situation des très jeunes mineurs est très dégradée - solitude et détresse – avec une perte de confiance en eux-mêmes et dans les institutions. Il est aujourd'hui impératif de remettre en place un dialogue dès le plus jeune âge en développant et valorisant les liens intergénérationnels. La sensibilisation à l'usage des réseaux sociaux et leur impact sur la santé mentale est une urgence sanitaire et sociale.



## Daniel LENOIR

Membre du collège des Personnalités qualifiées, Inspecteur général honoraire des affaires sociales (IGAS)

*Le CNV, c'est d'abord des regards croisés sur la politique de la ville : celui des habitants des quartiers, d'abord, dans leurs diversités, celui des élus, notamment des élus locaux, celui des acteurs économiques et sociaux qui y sont impliqués, celui des personnes dites « qualifiées » qui avec leur itinéraire et leurs expériences aident à formuler questions et propositions. Le CNV, c'est le cœur battant de la politique de la ville. Une politique qui vise d'abord à assurer l'égalité des droits des habitants des quartiers avec nos autres concitoyens : c'est là le fil rouge des avis que le CNV rend aux pouvoirs publics : droit aux prestations, droit à la santé, droit à la sécurité, droit à l'éducation, etc. Au moment où on cherche de nouveaux chemins pour « faire démocratie », le CNV, comme les conseils citoyens dans les quartiers, illustre la possibilité de combiner démocratie participative et démocratie représentative, à combiner les expertises techniques avec l'expertise d'usage des habitants. »*



## Séverine WALQUAN

Membre du collège Habitants, résidant à Folschviller (57)

*Au cours des trois dernières années, j'ai eu le privilège de collaborer avec des collègues issus d'horizons variés sur des projets de loi d'envergure. D'abord, avec le groupe de travail sur la Santé, nous avons élaboré des propositions ambitieuses pour améliorer l'accès aux soins. Ensuite, avec le groupe de suivi sur l'Éducation, nous avons travaillé sur des propositions visant à moderniser et améliorer le système scolaire. Enfin, avec le groupe de travail sur la Sécurité, nous avons travaillé à renforcer les relations de confiance. De plus, nous avons participé à des séminaires, tant ici que dans d'autres régions et pays, qui ont été cruciaux pour approfondir nos réflexions et élargir nos perspectives. Ces échanges, riches et diversifiés, ont renforcé la qualité de nos propositions et démontré l'importance de la collaboration inter-départementale. »*

Concernant les enjeux d'éducation, le Conseil national des villes alerte sur la concentration de population en situation de pauvreté ou de précarité qui construit des **situations de déterminisme territorial et social**. Il souhaite réaffirmer que pour lutter contre l'assignation à résidence dont sont victimes les jeunes des quartiers, il est nécessaire d'impulser une **réelle stratégie d'alliance éducative et de déployer des actions dès le plus jeune âge** pour en percevoir les impacts -à plus long terme. L'instance relève que les familles, souvent monoparentales, se sentent démunies dans leur rôle de parents et ont parfois besoin d'être accompagnées. Durant la mandature, le Conseil national des villes a alerté à plusieurs reprises sur la présence d'une asymétrie de l'offre de l'accès aux services de la petite enfance.

Il est fait le constat d'un manque de confiance chez les jeunes, d'une image parfois dégradée d'eux-mêmes et de l'absence de modèles ou de référents adultes auxquels ils pourraient s'identifier. L'Éducation nationale, les travailleurs sociaux, les associations et les parents constituent un éco-système qu'il faut savoir mobiliser pour accompagner les parcours et repérer les situations de décrochage. À ce titre, le Conseil national des villes salue le dispositif des cordées de la réussite, et la démarche des Cités éducatives dont l'approche en parcours et la méthode troïka<sup>27</sup> ont fait leurs preuves.



**Séverine WALQUAN**

Membre du collège Habitants, résidant à Folschviller (57)



Le CNV m'a montré que nous, les femmes, avons autant d'idées, d'expériences pour partager, échanger et aller chercher les besoins des habitants, car nous sommes à l'écoute, on peut plus facilement repérer les freins et les inconvénients.»

Les vice-présidents ont rencontré le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, **Monsieur Pap N'Diaye**, en juillet 2023.

Les vice-présidents ont rencontré le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, **Monsieur Gabriel Attal**, en janvier 2024.



Les vice-présidents ont rencontré la ministre de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, **Madame Elisabeth Borne**, en septembre 2025.

<sup>27</sup> La méthode « troïka » est une gouvernance locale tripartite composée de l'État, l'Éducation nationale, et les communes.



### Christophe PARIS

Membre du collège Acteurs économiques et sociaux, représentant l'AFEV

*Le CNV est pour moi une instance très précieuse, et la mandature qui s'achève l'a encore démontré. Plus que jamais notre enjeu collectif est de « faire ville » pour « faire société ». Mais au-delà des mots, il faut pouvoir à la fois l'incarner dans des actions, et accepter que nos différences d'approche soient une richesse. C'est pourquoi le rôle d'assembler d'idées et de personnes que porte le CNV est si essentiel. En tant que responsable d'une association nationale agissant dans les quartiers populaires, l'Afev, j'ai besoin de mettre en perspective les grandes priorités du moment, de sortir d'un quotidien si prenant, et de me confronter à d'autres perspectives. Les familles monoparentales, la sécurité, le vieillissement, les associations, et tant d'autres sujets abordés pendant cette mandature ont été au prisme de la réalité de ces quartiers, de leurs habitants, de leurs acteurs politiques et associatifs. C'est bien notre capacité à produire du commun, à mettre en synergie nos préoccupations et nos propositions qui permettra d'être, un peu, à la hauteur des défis sociaux et sociétaux auxquels nous sommes confrontés. Le CNV le démontre. »*

Le Conseil national des villes souligne l'importance des **enjeux de sécurité et de tranquillité publique dans le cadre de vie quotidien des habitants**, facteurs déterminants de bien-être et de bien vivre ensemble. Il est important de déployer des actions sur les enjeux de prévention de la délinquance en amont, car **lorsque les populations vivent dans l'insécurité et se sentent vulnérables, les autres politiques publiques peinent à se déployer sur le territoire**. La relation population-institution et notamment population-forces de l'ordre est en tension voire en défiance. Souvent en confrontation avec les jeunes, toujours plus jeunes, les forces de l'ordre vivent au quotidien des situations d'extrêmes violences.

**Dans un contexte où la défiance voire le rejet des institutions et services publics semble de mise, les réflexions sur les relations entre forces de l'ordre et populations, se doivent d'être réinterrogées.** Ces relations sont souvent marquées par la tension, l'incompréhension et parfois la confrontation alors même qu'une des priorités des habitants est une demande forte de sécurité et de tranquillité publique.

Dans la suite du Comité interministériel des villes de janvier 2021, et de priorités réaffirmées lors des CIV d'octobre 2023 et juin 2025, le Conseil national des villes a engagé un travail en 2025 sur les relations de confiance entre les forces de l'ordre et la population.

Un séminaire « **De la défiance à la confiance : vers une nouvelle culture de la relation forces de l'ordre-population** » s'est tenu en juin 2025 regroupant de nombreux experts et acteurs institutionnels.

L'instance a poursuivi ces réflexions dans le cadre d'un groupe de travail dédié et a adopté un avis « **De la défiance à la confiance : vers une nouvelle culture de la relation forces de l'ordre-population** ». L'avis vise à repenser en profondeur les modalités d'intervention, de formation et de collaboration des différents acteurs pour favoriser le passage d'un contexte de défiance à la confiance en interrogeant les pratiques institutionnelles, les représentations réciproques, les conditions de dialogue et de communication, et surtout les leviers d'une transformation durable.

Les vice-présidents se sont entretenus avec le Secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPDR), **Monsieur Etienne Apaire**, en avril 2024.



**Ibrahima M'MADI**  
Membre du collège Habitants, rési-  
dant à Saint-André de la Roche (06)  
Mon engagement au sein de cette

*instance m'a permis de participer à plusieurs groupes de travail, notamment le groupe «Sécurité, Prévention et Tranquillité publique», dont j'ai eu l'honneur d'être co-pilote pour la mandature 2023-2026. Cette expérience a été particulièrement enrichissante. Elle m'a permis d'approfondir des thématiques essentielles telles que la prévention de la délinquance, la tranquillité publique, la coordination entre acteurs locaux et nationaux, ainsi que l'articulation entre politiques publiques et réalités de terrain. Les échanges au niveau européen ont également apporté un éclairage comparatif précieux sur les pratiques et les dispositifs mis en œuvre dans d'autres pays, renforçant ainsi notre capacité d'analyse et de proposition.»*



Concernant les enjeux d'emploi, le Conseil national des villes a régulièrement alerté le Gouvernement sur la nécessité de **tenir compte des potentiels existants et des savoirs économiques reconnus ou non par des parcours académiques, et des savoir-faire issus des pratiques et des activités non formelles**, dans tous les territoires, les accompagner pour valoriser les publics aujourd'hui éloignés des dispositifs publics.

**La diversité des profils et des savoir-faire sont des richesses qu'il faut savoir identifier et accompagner sans porter de regards stigmatisants, ni reproduire de représentations enfermantes.** L'accès à l'emploi, la formation et les parcours d'insertion sont des leviers incontournables à l'émancipation des personnes et à la lutte contre la précarité. Il est nécessaire que des réorientations, des passerelles et des retours en formation soient, à tout instant possible, sans sentiment d'échec ou de discrimination avec des accompagnements individuels. Permettre d'orienter rapidement une personne pour l'accompagner dans **un parcours «sans coutures» à travers la mise en place d'un continuum des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle.** L'instance a toujours relevé l'importance **d'être attentif aux ruptures d'accès aux droits préjudiciables.**

Si les dispositifs d'entrepreneuriat doivent être amplifiés, l'enjeu est bien d'aider les populations à avoir une **liberté de choix, une émancipation choisie et de pouvoir proposer des solutions différenciées avec des parcours d'insertion et de formation adaptés.** À ce titre, le Conseil national des villes rappelle l'intérêt de maintenir les actions d'allers-vers, de médiation, et réaffirme son **alerte suite au gel et non-renouvellement des recrutements d'adultes-relais, de jeunes en service civique et autres contrats aidés.**

Suite à une saisine de la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, et la Lutte contre les discriminations, Madame Aurore Bergé, le CNV a adopté une contribution aux réflexions sur l'initiative « Talents de France ».

Les vice-présidents ont été reçus par le ministre du Travail, du Plein emploi et de l'insertion, Monsieur Olivier Dussopt, en décembre 2023.

Les vice-présidents ont été reçus par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique de la France, Monsieur Eric Lombard en août 2025.



**Marie-Caroline  
BONNET-GALZY**

Membre du collège des Acteurs économiques et sociaux, représentant l'ADIE

*J'ai eu la chance d'intégrer le Conseil national des villes au titre de la représentation de l'Adie, l'association pour le droit à l'initiative économique. Je suis intervenue dans les différents groupes portant plus spécifiquement sur les sujets Emploi, mais j'ai eu aussi l'occasion de participer à des travaux dans d'autres domaines, comme les femmes et le sport dans les quartiers, ou bien l'héritage des JO, ou bien les relations forces de l'ordre population. J'ai été chaque fois passionnée par la qualité des différents intervenants sollicités, la plupart issus des quartiers, et capables de nous faire mesurer à la fois la réalité des difficultés, mais aussi leur formidable énergie pour s'en sortir. J'ai aussi apprécié le travail d'orfèvre des vice-présidents et du secrétariat du CNV, pour proposer des synthèses ou des avis ou des alertes, produits à l'écoute de tous les membres et largement consensuels, à transmettre au gouvernement. Je ressors toujours plus convaincue des efforts financiers et humains que la nation doit déployer et cibler pour les populations des QPV ! »*

Enfin, le Conseil national des villes pointe un **enjeu d'attractivité et de revalorisation des métiers du champ social et de la santé** qui connaissent d'importantes **difficultés de recrutement** (faible rémunération, absence de reconnaissance sociale et insuffisance de formation), et dont bien souvent les personnels sont en souffrance. **L'accès à la santé demeure une préoccupation croissante et ce particulièrement dans les quartiers prioritaires**, qui se retrouvent souvent dans des situations de déserts médicaux, alors même que les inégalités sociales et environnementales de santé qu'ils subissent, les exposent davantage et exacerbent leurs besoins, et que le taux de renoncement à la santé y est plus important. **Le Conseil national des villes salue le fait que la place de l'usager et plus largement la démocratie en santé se soient affirmées comme une démarche à développer** dans le déploiement des politiques publiques territoriales de santé, permettant une coopération, favorisant la solidarité et le lien social, et garantissant des décisions coconstruites, efficaces et éthiques. **L'enjeu est aujourd'hui de permettre à ces projets et actions qui promeuvent cette approche holistique de la santé de passer à l'échelle sur l'ensemble du territoire et d'être confortés dans leurs financements à travers une juste et réelle mobilisation du droit commun.**

**En outre, le Conseil national des villes porte une attention particulière à la santé mentale des publics**, qui a été particulièrement révélée pendant la crise sanitaire et les différentes périodes de confinement, notamment chez les jeunes.

## UNE PREOCCUPATION MAJEURE AUTOUR DES JEUNES

En 2023 et 2024, le Conseil national des villes s'est fortement mobilisé à la suite **des révoltes sociales et urbaines survenues à l'été 2023 sur l'ensemble du territoire**. Il a dénoncé le traitement médiatique qui a rapidement stigmatisé les populations des quartiers prioritaires **-particulièrement les familles monoparentales - et pointé les politiques publiques en direction des quartiers telles que le renouvellement urbain et la politique de la ville**.

Les phénomènes de violence des jeunes ne peuvent être appréhendés séparément de la violence qu'ils subissent - **qu'elle soit institutionnelle, familiale, physique, symbolique ou mentale - et de la violence sociale dans laquelle ils grandissent et se construisent. Il faut cesser d'individualiser à l'extrême la violence en la pensant comme le seul attribut d'une personne. Pour soigner la violence, il faut repenser l'ensemble des relations, puisqu'elle se construit au niveau de la relation entre un jeune et son environnement, entre lui et sa famille.**

Dès l'été 2023, le Conseil national des villes a publié une tribune « **De l'ambition et de l'action pour nos quartiers populaires** »<sup>28</sup> qui a permis d'alerter **sur le risque d'une fracture profonde** qui met en péril la cohésion de notre République, qui **renforce la stigmatisation de certaines populations, celles des habitants de nos quartiers populaires**, et désigne des boucs émissaires. Il a appelé à une **ambition politique assumée de justice sociale pour l'ensemble des concitoyens** afin de redonner du sens, de recréer du lien, de la confiance, de l'espoir pour préserver et consolider notre cohésion sociale.

Le Conseil national des villes a mis en place un séminaire intitulé « **Les violences des jeunes À qui la faute ?** »<sup>29</sup> en juin 2024, qui a permis de prendre un recul sur ces violences urbaines. Les différents témoignages et échanges ont démontré l'importance de pouvoir revaloriser humainement et symboliquement les jeunes pour réaffirmer la place que nous souhaitons donner à toute la jeunesse. Il a mis en avant des actions d'accompagnement des jeunes, notamment autour de la santé mentale ; et a permis de réfléchir à la place des réseaux sociaux.

<sup>28</sup> Tribune du 19 juillet 2023 : « [De l'ambition et de l'action pour nos quartiers populaires](#) »

<sup>29</sup> [CNV \(2024\) Séminaire - Les violences des jeunes, à qui la faute.pdf](#)

# L'ENGAGEMENT, COMME FONDEMENT DE LA CITOYENNETÉ ACTIVE

L'engagement associatif et citoyen occupe historiquement une place centrale dans la mise en œuvre d'actions de cohésion sociale, d'insertion, de médiation, d'éducation populaire, et plus largement d'émancipation, notamment dans les quartiers prioritaires. Nul n'est besoin de revenir sur le rôle majeur du tissu associatif local dans ces territoires, véritable maillon de notre société et pilier du modèle républicain. À cet égard, le Conseil national des villes a appelé à plusieurs reprises à faire de l'engagement une « Grande cause nationale ».

Il a produit des alertes répétées sur la **fragilisation du monde associatif et un mouvement constant de restriction des libertés associatives**. Force est de constater que certaines évolutions politiques ont pu remettre en cause les fondamentaux d'un cadre partenarial solide et transparent. La reconnaissance même du monde associatif dans sa capacité à porter un projet d'accompagnement de politiques publiques ne peut être réduite à une simple lettre de mission.

Les structures associatives ont été soumises à de **fortes contraintes et difficultés en matière de ressources humaines et financières**. Dans ce contexte, depuis 2023, l'instance alerte notamment sur les **baisses des crédits budgétaires du programme « politique de la ville » (BOP 147) impactant de fait leur relation de confiance établie avec les autorités publiques**.

Il est fait le constat d'un essoufflement du bénévolat, d'une reconsidération des vecteurs d'engagement et d'un vieillissement des bénévoles et dirigeants associatifs.

L'engagement associatif doit être réinterrogé **pour être considéré comme une véritable politique publique d'envergure nationale**. Sa place est essentielle, depuis plusieurs années, assuré de plus en plus souvent par délégation des missions de service public. Les associations sont souvent valorisées pour leurs actions en temps de crise, comme nous l'avons vu lors de la crise sanitaire et sociale ou plus récemment lors des révoltes urbaines de l'été 2023 ; or elles réalisent de nombreuses actions au quotidien sur des enjeux de cohésion (parentalité, accès aux droits, prévention, médiation, citoyenneté, etc.). Ces associations structurent la vie dans les quartiers, renforcent le lien social et favorisent la médiation sociale. **Elles doivent être reconnues et soutenues pour leur utilité sociale**.

**Un engagement continu des membres du Conseil national des villes.**

L'engagement associatif et citoyen, en particulier au sein d'une instance comme le Conseil national des villes, constitue un **véritable acte d'implication citoyenne**. Il ne s'agit pas seulement de participer à des échanges, mais bien de **contribuer activement à l'élaboration, l'analyse et l'évaluation des politiques publiques en portant la voix de publics, de territoires ou de causes insuffisamment entendues**.

Le Conseil national des villes a émis un avis « Les relations de confiance entre le monde associatif et les autorités publiques », adopté le 11 décembre 2025<sup>30</sup>.

#### Des recommandations :

- Repenser les modes de financement en privilégiant les conventionnements pluriannuels engageants qui permettent le déploiement de projets structurants et les appels à projets inversés.
- Rendre obligatoires des grilles d'analyse pour les appels à projets et les décisions de subvention, et les rendre disponibles en toute transparence.

<sup>30</sup> <https://media.anct.gouv.fr/ressources/2025-12/cnv-2025-avis-les-relations-de-confiance-entre-le-monde-associatif-et-les-autorites-publiques-vf.pdf>

Cet engagement bénévole favorise également une compréhension fine des mécanismes institutionnels. Au-delà de l'enrichissement personnel et professionnel, **l'engagement offre la possibilité d'avoir un impact concret sur les décisions collectives, ce qui en fait une démarche exigeante, structurante et profondément porteuse de sens.**

Conformément au décret de fonctionnement, les membres sont nommés pour une durée de trois ans, renouvelable -selon certaines conditions- deux fois. Ils siègent bénévolement.



#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe un congé d'engagement citoyen et associatif<sup>31</sup> qui permet d'assurer la rémunération de 6 jours de congés annuels pour les salariés et agents publics exerçant bénévolement des fonctions d'élu, de dirigeant ou d'encadrant associatif, ou pour les conseillers citoyens et titulaires de mandat mutualiste non-administrateur.

Toutefois, ce dernier peut être refusé par l'employeur et correspond à un temps non-rémunéré d'engagement. Pour les habitants, l'engagement possède un coût non négligeable. Afin de faciliter et accompagner au mieux le mandat bénévole des membres du collège Habitants, le CNV dispose d'une enveloppe budgétaire lui permettant de prendre en charge l'ensemble des frais liés à l'exercice de leurs mandats (déplacement, hébergement, fournitures, garde d'enfants, etc.).

Dans son avis «**Héritage des JOP 2024 dans les QPV : une flamme qui perdure ?**»<sup>32</sup> du 9 avril 2025, le Conseil national des villes a relevé le rôle catalyseur de l'engagement, avec un engouement populaire porté par l'engagement à travers le bénévolat. Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont légué un réel **héritage méthodologique pour les associations** dans la manière de travailler en coopération, et ont montré la **capacité du monde associatif à endosser le rôle d'intermédiaire et de tiers de confiance sur des actions de médiation** pour toucher ces publics éloignés.

Le Conseil national des villes souligne l'enjeu de capitalisation de cet engagement pour en faire un levier de reconnaissance de compétences acquises. Les compétences développées, souvent transversales et transférables, constituent un véritable levier pour l'insertion et la mobilité professionnelle.

#### Un engagement continu des membres du Conseil national des villes

L'engagement associatif et citoyen, en particulier au sein d'une instance comme le Conseil national des villes, constitue un **véritable acte d'implication citoyenne**. Il ne s'agit pas seulement de participer à des échanges, mais bien de **contribuer activement à l'élaboration, l'analyse et l'évaluation des politiques publiques en portant la voix de publics, de territoires ou de causes insuffisamment entendues.**

Le Conseil national des villes recommandait d'engager un plan d'action pour permettre l'accès à tous aux équipements sportifs des établissements scolaires identifiés par la DJEPVA en lien avec les recteurs d'Académie, en priorité dans les quartiers et en dehors des temps scolaires.

Il salue la publication de la circulaire<sup>33</sup> du 11 septembre 2025, de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Élisabeth Borne ainsi que la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, Marie Barsacq relative à l'optimisation de l'occupation des équipements sportifs existants au sein des établissements scolaires.

<sup>31</sup> Article L3142-54-1 du Code du Travail

<sup>32</sup> <https://anct.gouv.fr/ressources/publications/avis-cnv-heritage-des-jop-2024-une-flamme-qui-perdure>

<sup>33</sup> [Ouverture des équipements sportifs des établissements scolaires et d'enseignement supérieur pour la rentrée 2025 | Ministère de l'Éducation nationale](#)



### Ilham GREFI

Membre du collège Habitants, résidant à Toulouse (31)

Mon intégration au CNV depuis bientôt 10 ans, m'a permis de comprendre les mécanismes de la politique de la ville qui impacte notre quotidien. Grâce à cette mandature cela m'a permis de monter en compétence en matière de compréhension. Je suis très contente et fière d'avoir pu y participer, notamment aux différents groupes de travail liés à la jeunesse, aux discriminations et au logement. Les voyages d'études ont été une réelle valeur ajoutée pour moi également, car nous avons pu avoir des éléments de comparaison. Cela m'a donné davantage confiance en moi pour m'investir désormais en politique. »



### Gilles LEPROUST

Membre du collège Elus, Maire d'Allonnes (72), Vice-président de la Communauté urbaine Le Mans Métropole

Le Conseil national des villes est une instance utile car c'est un lieu rare de débats entre les habitants, les associations, les élus et les partenaires. Pour le prochain mandat, nous avons besoin de bien préciser aux nouveaux élus, qu'accepter d'être au CNV nécessite de « dégager » du temps pour contribuer activement aux travaux ».



### Hoda NAGY

Membre du collège Habitants, résidant à Bron (69)

Neuf années se sont écoulées depuis la loi de 2014 qui inscrit la politique de la ville et appuie notamment la mise en place des conseils citoyens. Cela correspond à la même durée de mon engagement bénévole, avec un troisième mandat au sein du conseil citoyen de Bron et un mandat au sein du Conseil national des villes. Au cours de mon mandat au CNV, j'ai acquis une véritable expérience avec la participation aux différentes formations, entre renouvellement urbain, thèmes socio-économiques et formation sur le repli social et communautaire dans les quartiers, dispensées par l'ERU. En parallèle, j'ai également été contacté pour faire partie du conseil d'administration de la régie de quartier de Bron, ainsi que celui du Centre de santé communautaire et planétaire de Bron. J'ai rencontré énormément de personnes remarquables, et discuté de sujets passionnants. Je suis fière de la voix, de la place que j'ai et de la valeur ajoutée que j'apporte au débat en tant que femme. Mon engagement au CNV m'a permis de porter la voix des femmes auprès des habitants des quartiers et pour les habitants des quartiers. »



### Sophia LOUIS

Membre du collège Habitants, résidant à Remire-Montjoly (Guyane)

En tant que membre du collège Habitants du CNV et seule membre originaire des DOM-TOM, j'ai eu à cœur d'apporter ma contribution sur l'ensemble des thématiques abordées, avec une attention particulière portée aux départements d'outre-mer. De manière plus globale, ce que je retiens de mon engagement au CNV, c'est la richesse des regards croisés entre les quatre collèges, qui constitue une véritable force. L'apport extérieur des professionnels invités, experts dans leurs domaines respectifs, a également été très instructif, valorisant et efficace pour éclairer nos réflexions et contribuer à des prises de décisions pertinentes. »

# PARTICIPATION CITOYENNE ET AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

**Instance de co-construction avec les habitants** depuis l'instauration de ce collège en 2015, l'expérience du Conseil national des villes illustre l'intérêt des regards croisés. La participation citoyenne est, par conséquent, une de ses préoccupations permanentes exprimée dans plusieurs avis au cours de la mandature. Il se mobilise pour faire valoir une plus forte prise en compte de la parole habitante dans l'ensemble des politiques publiques.

**Aujourd'hui, il n'est plus à démontrer l'intérêt et le caractère essentiel de la participation citoyenne pour construire une vie de demain, qui répond aux besoins et aux usages des populations.**



**Lorana VINCENT**

Membre du collège Personnalités qualifiées, Déléguée générale du réseau Vrac



*Je trouve que la composition de l'instance est véritablement riche de sa diversité. Je suis assez bluffée par la place du collège Habitant qui n'est pas anecdotique dans cette instance. Ils et elles ont une vraie légitimité, une vraie place dans les prises de parole, alors qu'on sait parfaitement que des rapports de domination symbolique pourraient s'exercer et générer une autocensure, particulièrement dans un contexte aussi institutionnel. Cela prouve une fois de plus, s'il en fallait que les personnes concernées sont les meilleurs experts de leurs besoins et que lorsque les conditions de la vie participation sont réellement mises, les personnes sont au rendez-vous. Je trouve très intéressant de voir dialoguer en toute bienveillance des professionnels de la politique de la ville et des militants associatifs, des élus européens, nationaux et locaux de tout bord politique et des habitants dans un croisement de regards et d'expertise».*

Au cours du mandat, le Conseil national des villes s'est régulièrement mobilisé pour **défendre et encourager la co-construction dans le cadre des politiques de renouvellement urbain**. Les ambitions portées par la politique de renouvellement urbain ne prennent en compte que partiellement les besoins, les attentes et les réalités des habitants.

**Le Conseil national des villes rappelle** l'importance de la co-construction en amont, pendant et après les projets urbains. **Les habitants font encore trop souvent face à des situations de manque d'information et de communication, restant exclus des explications, des arbitrages et des phases techniques. Une amélioration du cadre de vie des habitants doit être nécessairement associée à une démarche de participation des habitants; ces derniers étant les principaux concernés par les projets urbains présents dans leurs quartiers.**

Plusieurs contributions du CNV dans le cadre de la prochaine politique du renouvellement urbain, qui relèvent notamment l'importance du volet co-construction avec les habitants :

- La mission confiée à **Monsieur Jean-Martin Delorme**, président de la section Habitat de l'IGEDD, **Madame Anne-Claire Mialot**, directrice générale de l'ANRU et **Monsieur Cédric Van Styvendael**, maire de Villeurbanne, ayant donné lieu à la remise du rapport « Ensemble, refaire la ville : pour un renouvellement urbain résilient des quartiers et des territoires fragiles », en février 2025.
- La mission de préfiguration du futur du renouvellement urbain confiée à **Monsieur Philippe Van de Maele** par l'ancienne ministre du Logement et de la Rénovation urbaine, **Valérie Létard**, en cours et qui devrait se clôturer au printemps.
- **L'École du Renouvellement Urbain (ERU)** dans le cadre d'une étude menée en lien avec l'école urbaine de Sciences Po Paris sur la participation des habitants dans le cadre des projets de renouvellement urbain, le 21 janvier 2025. L'occasion de faire remonter les expériences locales de concertation des membres du collège Habitants, les difficultés rencontrées et recommandations de l'instance pour une amélioration de la prise en compte de la parole habitante.

**Fatima Belouarrak**, membre du collège Habitants a représenté l'instance lors de la webconférence de l'Union sociale pour l'habitat (USH) «2025 et après : quel avenir pour les politiques de renouvellement urbain?», en juillet 2024.

**Rachid Boussad**, en sa qualité de vice-président issu du collège Habitants a représenté l'instance lors des rendez-vous de la médiation sociale à Roubaix sur «La participation citoyenne : de quoi parle-t-on?», en septembre 2024.

La participation des habitants est un déterminant majeur dans les réflexions trop souvent dévolues aux Élus et différents experts. Ainsi ces enjeux impactent certes le cadre de vie, mais plus largement le bien-être collectif qui interrogent les déterminants de l'émancipation de chacune et chacun des habitants des quartiers politiques de la ville.

**Le Conseil national des villes rappelle** qu'il n'est plus possible de faire la ville sans les premiers concernés et à ce titre s'est interrogé, dans le cadre de deux avis adoptés, d'une part **sur la place des habitants dans la mise en œuvre des politiques territoriales de santé, de prévention et d'accès aux soins** et d'autre part à la question **des mobilités durables et équitables et du partage de l'espace public dans une approche inclusive et apaisée.**

Le Conseil national des villes est intervenu lors du séminaire organisé par le Hub des territoires le 28 janvier 2026 sur « La place des habitants dans les contrats de villes » pour présenter les conclusions de ses travaux.

Dans son avis « **Penser le bien-être en santé, l'habitant comme acteur clé** » adopté le 25 octobre 2024, le Conseil national des villes invite à construire une politique de santé au plus près des habitants et à les replacer au cœur de leur parcours de santé. Il développe l'intérêt de la médiation et le concept de « santé communautaire » qui repose sur la pluralité des acteurs et professionnels qui compose les centres où elle s'exerce, et permet une approche complémentaire. Cette dernière s'appuie sur la co-construction permise par la mobilisation d'expertises croisées **dont l'expertise d'usage et les savoir-faire des habitants, acteurs ainsi de leur propre santé en lien avec les professionnels et acteurs de la santé.**

#### Des recommandations :

Que la Direction générale de l'offre de soin du Ministère de la santé favorise et accompagne les ARS pour le développement d'espaces de dialogue (partage d'expérience, recherche et innovation, confrontations de pratiques entre pairs) en lien avec des acteurs associatifs et les services municipaux intervenants dans le champ de la politique de la ville.

Inscrire les principes et les méthodes de la santé communautaire et l'importance d'assurer des missions de médiation en santé, dans le cahier des charges des 40 centres de santé financés par le fond de co-investissement de l'ANRU.

Dans son avis « **Quartiers prioritaires en mouvement : usage et partage apaisé de l'espace public** » adopté le 25 octobre 2024, il développe l'intérêt de **repenser les politiques de mobilité au prisme des usages des habitants et des usagers** - une échelle d'action adaptée (« bassin de mobilité »), **des démarches de diagnostics de motilité auprès de différents publics** conjointement aux études d'aménagement urbain - enfin de **lever les freins à la mobilité d'ordre psychologiques, cognitifs, sociaux, culturels, financiers.**

#### Des recommandations :

Intégrer dans chaque contrat de ville des enquêtes pour identifier les besoins prioritaires des femmes en matière de transports en y associant les services publics et les entreprises.

Lancer des démarches de diagnostics de motilité auprès de différents publics particulièrement ceux des territoires fragiles conjointement aux études d'aménagement urbains particulièrement dans les projets de renouvellement urbain.

### INSPIRATION

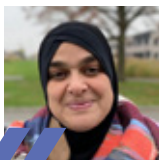
Le Conseil national des villes a développé une collaboration avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne<sup>34</sup> ayant pour objectif de **mieux comprendre comment le droit à la mobilité** est perçu par les différents acteurs (habitants, élus, personnels opérationnels dans les administrations territoriales, opérateurs de transports) sur un territoire, et **quelles sont les conditions de son déploiement dans les quartiers**. Les travaux ont conduit à co-construire un indicateur prenant en compte les arbitrages et usages des populations. L'Assemblée plénière délocalisée à Amiens a permis de poursuivre avec un volet opérationnel et territorial en collaboration avec la ville.

Les vice-présidents ont été reçus par le ministre des Transports, **Monsieur Clément Beaune** en octobre 2023.



**Lilia SANTANA**  
Membre du collège Personnalités qualifiées, représentant Fabrique Territoire Santé

« Ce qui m'a marqué au CNV c'est la qualité d'écoute, je ne connais pas d'autre instance où on arrive à s'écouter comme ici. Preuve que lorsque la bienveillance est là, que lorsque l'on prend le temps, quand on s'écoute cela fonctionne. Au CNV tous les ingrédients sont réunis, c'est une véritable qualité d'écoute qui a été mise en place ».



**Fatima BELOUARRAK**  
Membre du collège Habitants, résidant à Tourcoing (59)

« C'est une super instance qui accueille les gens comme ils sont. Je suis une habitante très active, j'avais pourtant peur de venir, mais on m'a rassuré, on m'a dit de venir pour ce que j'étais, ce que je représentais. Je me suis vraiment reconnue dans les valeurs du CNV, dans l'accompagnement. Parfois j'avais peur de ne pas comprendre, mais au CNV tout le monde est logé à la même enseigne. Je suis fière d'avoir bondi de mon siège et d'avoir dit des choses. Je suis fière d'être là aujourd'hui pour ce que je représente ».

Dans la continuité d'une attention portée sur la création de richesse dans les quartiers prioritaires qui peuvent parfois prendre une dimension informelle, le Conseil national des villes a été particulièrement sensible d'être sollicité pour porter une contribution aux travaux de la **mission nationale sur l'avenir du commerce de proximité dans les centres-villes et les QPV** pilotée par **Frédérique Macarez, Dominique Schelcher, Antoine Saintoyant**, le 2 septembre 2025. L'occasion de rappeler le constat du déclin progressif du commerce de proximité, et surtout la nécessité de soutenir la vitalité du tissu local, renforcer la qualité de vie et accroître la mixité urbaine et fonctionnelle en portant une attention particulière aux usages des populations et de dépasser une analyse portant uniquement sur des commerces traditionnels.



**Rose-Marie YONIS**  
Membre du collège Acteurs économiques et sociaux, Directrice générale de l'association NqT

« Mon quotidien de travail se joue dans les quartiers, mais le CNV me permet de prendre de la hauteur. Ce qui me plaît c'est que nous sommes une entité unique et qu'avec nos différences nous portons une seule et unique voix. Nous finissons toujours par nous entendre sur un sujet, parce que nous poursuivons le même objectif de valorisation de ces territoires. Je suis fière de faire partie de cette instance. ».

<sup>34</sup> Madame Ariane Dupont Kieffer, Professeure en Sciences économiques à l'Université Paris 1 Panthéon -Sorbonne et Madame Hélène Bénistand post doctorante en économie des transports sont à l'initiative de collaboration.

**4**

**METTRE EN LUMIÈRE  
L'ENGAGEMENT  
COLLECTIF POUR  
PORTER LA VOIX  
DES TERRITOIRES**

# UN TRAVAIL RENFORCE AVEC LES PARTENAIRES DE L'INSTANCE

Le Conseil national des villes **entretient des relations de collaboration avec des partenaires et réseaux et développe, avec d'autres réseaux, des liens pour conforter sa place dans le paysage institutionnel français et européen.**

Les collaborations prennent des formes diverses qui concourent à enrichir les réflexions : des travaux sur des thématiques partagées, des auditions, des contributions, des formations et bien sûr la prise en compte des travaux et rapports publiés par les réseaux et autres conseils nationaux. La volonté est de capitaliser sur les expertises extérieures et mettre en lumière ces productions. Ces collaborations se sont révélées très constructives et pour certaines ont permis de s'inscrire dans un cadre plus politique.

## OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE<sup>35</sup> (ONPV)

Le Conseil national des villes dispose d'un droit de tirage d'enquêtes ou d'études pouvant enrichir les réflexions de l'instance et la connaissance collective.

Ainsi, dans ces différents rapports annuels, l'ONPV rend compte des résultats des enquêtes et études en lien avec les travaux du Conseil national des villes.

Les publications annuelles de l'ONPV concernent l'ensemble des domaines d'intervention de la politique de la ville. Elles contribuent par leur richesse à éclairer et objectiver les impacts des politiques publiques dans les quartiers prioritaires et les trajectoires de leurs habitants. Le CNV et l'ONPV, ont développé depuis de nombreuses années des relations de confiance et de collaboration qui contribuent à enrichir les travaux respectifs. **Les membres du Bureau du CNV sont membres de droit du comité d'orientation de l'ONPV.**

**Laetitia Hérouet**, Présidente de l'ONPV a été conviée à participer à un Bureau du CNV afin de présenter ses orientations et prochains travaux de l'ONPV<sup>36</sup>.

Les vice-présidents se sont mobilisés contre le vote relatif à la proposition de loi sur la simplification de la vie économique visant à supprimer l'ONPV auprès des différents membres du Gouvernement et des parlementaires. Dès la nomination de **Christian Babusiaux** à la présidence de l'ONPV, le 28 juillet 2025, les vice-présidents l'ont assuré de leur soutien et pleine mobilisation. Il est également venu à la rencontre des membres lors d'une Assemblée plénière en septembre 2025.



### Christian BABUSIAUX

Président de l'ONPV

*La loi Lamy a institué une organisation bien structurée avec d'une part le Conseil national des villes et d'autre part l'Observatoire national de la politique de la ville. L'une qui contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique de la ville, l'autre qui évalue les résultats de cette politique. Cette articulation a efficacement fonctionné en 2025. Dès après ma nomination comme président de l'Observatoire à l'été 2025, le Conseil national m'a invité à sa réunion plénière. J'ai pu ainsi écouter ses attentes et présenter mon approche. Et fin 2025 le Conseil national m'a adressé ses souhaits de thèmes pour la construction du programme 2026 de l'Observatoire. Une collaboration efficace»*

<sup>35</sup> L'ONPV est un observatoire national, créé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, qui lui confère un rôle majeur pour la connaissance des quartiers prioritaires de la politique de la ville, pour mesurer l'évolution des inégalités et des écarts de développement et contribuer de manière indépendante à l'évaluation de la mise en œuvre des politiques en faveur de ces quartiers prioritaires.

<sup>36</sup> Laetitia Hérouet, Présidente de l'ONPV, a été conviée à participer au Bureau du CNV le 6 novembre 2023.

## ÉCOLE DU RENOUVELLEMENT URBAIN<sup>37</sup> (ERU)

Les membres du collège Habitants du CNV participent au séminaire annuel «Ailleurs autrement» de l'ERU. Durant cette mandature, le collège Habitants a pu découvrir les enjeux de renouvellement urbain et de logement social à Vienne en septembre 2023 et à Hambourg en juin 2024.

Le Conseil national des villes participe au Conseil d'orientation de l'ERU.

Tous les membres peuvent participer aux formations délivrées par l'école, notamment à la formation des conseils citoyens et aux séminaires d'étude annuels à l'étranger. Ce partenariat constitue un réel accompagnement pédagogique grâce à des formations délivrées par des professionnels de haut niveau qui permettent d'enrichir les réflexions de l'instance sur des sujets dont la croisée des regards entre experts et penseurs est souvent nécessaire.



**Céline GIPOULON**

Directrice générale de l'École du renouvellement urbain

*Les interactions entre l'école et le CNV, acteur historique de la politique de la ville, nous confèrent une légitimité forte sur cette politique publique et nous permettent une information éclairée sur les actualités la concernant. Membre actif de notre conseil d'orientation, le CNV est systématiquement attentif à la prise en compte, dans notre offre, des problématiques des habitants des quartiers prioritaires. C'est tout particulièrement avec le collège habitant du CNV que nos liens sont précieux, pour alimenter l'action de l'école en matière de formation des habitants de quartiers prioritaires : participation au voyage d'études, regard critique sur nos travaux prospectifs, interventions croisées et participation à notre communauté apprenante habitants, autant de formats à l'occasion desquels les échanges sont riches.»*

## CONSEIL NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS<sup>38</sup> (CNLE) ET LA CONFÉRENCE NATIONALE DE SANTÉ<sup>39</sup> (CNS)

**Ahmed Bassaine**, membre du collège Habitants représente les vice-présidents au CNLE afin de suivre et de partager les travaux et réflexions des instances respectives. À ce titre, il participe aux différentes sessions plénières et travaux.

**Irma Coronado-Goupil**, membre du collège des Habitants représente les vice-présidents à la CNS et participe à ce titre à leurs travaux.

Le CNLE produit des avis sur les enjeux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, propose et réalise des études sur la pauvreté, et suscite toutes actions permettant d'agir contre la précarité. Il compte un collège de personnes concernées. Le CNV est membre invité dans les instances du CNLE.

**Nicolas Duvoux**, Président du CNLE a été invité à participer à un Bureau du CNV pour présenter la feuille de route du CNLE et identifier des pistes de collaboration<sup>40</sup>.

La CNS contribue à l'élaboration de la stratégie nationale de santé et du rapport sur le respect des droits des usagers du système de santé et à l'organisation de débats publics sur les questions de santé afin de permettre la concertation sur les questions de santé.

<sup>37</sup> L'École du Renouvellement urbain est un organisme de formation, dont la mission est de proposer des formations sur la politique de la ville et le renouvellement urbain sur toutes les thématiques liées aux transformations sociales et urbaines.

<sup>38</sup> Le Conseil national de lutte contre les exclusions est une instance consultative dont les missions sont d'animer la réflexion sur la coordination des politiques publiques de lutte contre l'exclusion au plan national et local.

<sup>39</sup> La Conférence nationale de santé est un organisme consultatif dont les missions sont de formuler des avis ou propositions en vue d'améliorer le système de santé publique.

<sup>40</sup> Nicolas DUVOUX, Président du CNLE et Delphine AUBERT, Secrétaire générale du CNLE ont été conviés à participer le 22 janvier 2024 à un Bureau du CNV.

## CENTRES DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE<sup>41</sup> (CRPV)

Ils capitalisent et diffusent la connaissance et les retours d'expériences. Leurs travaux constituent une réelle source d'inspiration pour les réflexions du CNV ; ils sont, à ce titre, régulièrement auditionnés dans les groupes de travail. Des contacts informels sont réguliers pour échanger et nourrir les réflexions.

**Denis Souillard** – Directeur du CRPV de Guyane, siège au sein du collège Acteurs économiques et sociaux. La participation assidue du représentant des CRPV permet un apport riche aux travaux du CNV, et un apport spécifique sur les réalités des territoires ultramarins.

**Rachid Boussad**, vice-président issu du collège Habitants est intervenu lors de la **Journée nationale des Centres de ressources de la politique de la ville sur la table ronde « Engagements Quartiers 2030 : quels enjeux, quels engagements, quelles perspectives de mise en œuvre ? »**, le 15 octobre 2024.

## COMITÉ D'HISTOIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (CHPV)

Créé en 2022, le Comité d'histoire de la politique de la ville s'organise autour d'un comité d'orientation et un conseil scientifique composé d'experts et d'acteurs reconnus. Il a pour mission d'encourager l'étude et la recherche sur l'histoire de la politique de la ville et le développement social urbain, mais aussi de veiller aux questions d'archivages, de promouvoir et valoriser l'Histoire, les travaux et des projets locaux autour de la politique de la ville.

Le CNV a participé au cycle de conférence 2024-2025 du Comité sur le thème « **Politique de la ville, décentralisation, gouvernances locales** » ; et au cycle de conférence 2023-2024 sur le thème « **Les jeunes dans la politique de la ville** ».

**Hélène Geoffroy** est intervenue, le 16 janvier 2026, lors du Séminaire de restitution et d'échanges autour de l'étude sur « le devenir des quartiers HVS de 1977 à nos jours ». Cette étude a été commandée par l'ANCT (alors CGET) et le CNV en 2017<sup>42</sup>.

**Samia Chabani**, membre du collège des Personnalités qualifiées représente les vice-présidents aux comités d'orientation du CHPV.

## CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL<sup>44</sup> (CESE)

Les membres du Bureau ont reçu **Thierry Beudet**, Président du CESE et les membres du Bureau du CESE, le 20 novembre 2023 à l'initiative de Souad Belhaddad<sup>45</sup>, afin d'identifier les pistes de collaboration qui peuvent être mises en place, dans un contexte de post violences urbaines et de remise en question de la politique de la ville.

Les vice-présidents ont été auditionnés par le Groupe de travail « Quartiers populaires urbains » du CESE, le 10 octobre 2024 afin de donner une analyse de la situation des quartiers urbains et de leurs évolutions récentes.

<sup>41</sup> Forts de leurs spécificités, le plus souvent reflets de leur ancrage local en métropole comme en outre-mer, les centres de ressources politique de la ville contribuent à l'animation et à la montée en compétence des réseaux d'acteurs engagés dans le champ de la politique de la ville.

<sup>42</sup> L'intérêt du CNV était de comprendre comment la succession des interventions publiques locales et nationales depuis les années soixante-dix a permis de modifier en profondeur la morphologie de ces quartiers et la vie quotidienne de leurs habitant(e)s.

<sup>44</sup> Le Conseil économique, social et environnemental conseille le Gouvernement et le Parlement. Il représente les organisations de la société civile et associe les citoyens à la vie démocratique. Il est saisi par le Gouvernement et donne son avis sur les projets de loi, d'ordonnance ou de décret ainsi que sur les propositions de loi qui lui sont soumises.

<sup>45</sup> Membre du collège Personnalités qualifiées du CNV et membre du Groupe Associations du CESE.

## AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE<sup>43</sup> (ANRU)

Les travaux et les publications de l'ANRU sont toujours des ressources dont le CNV se nourrit. Les dirigeants et les équipes peuvent être auditionnés en fonction des thématiques travaillées ; ils sont également sollicités dans le cadre du suivi des recommandations adoptées par l'instance, comme cela a été le cas pour les avis sur la place des femmes et des jeunes filles dans l'espace public, sur l'économie informelle ou encore plus récemment sur le vieillissement.

**Josselyn Hounmenou**, membre du collège Habitants, a représenté l'instance lors des journées nationales de l'ANRU lors d'une séquence thématique sur la co-construction le 12 juin 2025.

Le CNV a participé au groupe de travail de l'ANRU « *Participation des habitants dans le renouvellement urbain* » en 2025.

Les vice-présidents ont échangé avec le Président de l'ANRU, **Monsieur Patrice Vergriete**, le 14 avril 2025 sur les enjeux de renouvellement urbain, sur le financement du NPNRU et sur la politique du futur de renouvellement urbain.

**Ilham Grefi**, membre du collège Habitants, a représenté l'instance lors du colloque de l'ANRU « Vingt ans de renouvellement urbain : penser les quartiers de demain » sur « Le pouvoir d'agir des habitants des quartiers, sortir de l'injonction pour créer des conditions de réussite collective » le 8 février 2024.

Le CNV a eu le plaisir d'accueillir et d'échanger avec la Directrice générale de l'ANRU, **Anne-Claire Mialot** lors d'une Assemblée plénière en 2025.

## URBACT

URBACT est un programme territorial européen de coopération – porté par la France - visant à encourager le développement urbain intégré et durable dans les villes des états membres de l'Union européenne. Il est un instrument de la politique de cohésion qui permet des échanges et des apprentissages entre les villes européennes afin d'élaborer des solutions pour faire face aux grands enjeux urbains. Le CNV, lors du groupe de travail « Fonds européens et quartiers prioritaires de la ville » a pris connaissance des expertises et des programmes portés par le réseau URBACT et considère pour la suite qu'il existe un réel enjeu et un levier de partage de connaissances et de pratiques pour les quartiers compte tenu de la proximité des thématiques étudiées.

Dans une volonté de s'inspirer des bonnes pratiques des pays européens, le CNV a participé aux Rencontres nationales 2026 de la communauté française du réseau Urbact, le 4 février 2026. L'occasion de découvrir les collectivités investies et leurs projets autour de différents thèmes qui marqueront les prochains travaux des réseaux.

## DÉFENSEUR DES DROITS<sup>46</sup> (DDD)

Compte tenu des missions et des champs de réflexion convergents entre les deux instances, les vice-présidents du Conseil national des villes et le Défenseur des droits se rencontrent régulièrement pour partager leurs travaux respectifs et envisager des collaborations.

Le 19 juin 2024, **Claire Hédon**, Défenseure des droits a été auditionnée en Assemblée plénière dans le cadre d'un avis préalable à l'examen parlementaire du projet de loi « Contrôler l'immigration, améliorer l'intégration »<sup>47</sup>.

<sup>43</sup> L'Agence nationale pour la rénovation urbaine est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) qui finance et accompagne la transformation de quartiers de la politique de la ville dans toute la France

<sup>46</sup> Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante en charge de défendre les citoyens face aux administrations qui dispose également de prérogatives en matière des droits de l'enfant, de lutte contre les discriminations et du respect de la déontologie des activités de sécurité.

<sup>47</sup> Avis adopté le 26 janvier 2024.

## RENFORCER LA VISIBILITÉ DE L'INSTANCE ET LA PRISE EN COMPTE DE CES TRAVAUX

Au cours de la mandature, le Conseil national des villes a consolidé et élargi sa visibilité, renforçant progressivement sa place et sa reconnaissance dans son champ d'intervention. Ses vice-présidents et ses membres sont régulièrement sollicités pour intervenir lors d'événements organisés par des partenaires<sup>48</sup>, contribuant ainsi à diffuser les réflexions et recommandations issues des travaux collectifs. La composition singulière en quatre collèges et la diversité des profils qui la composent, à la fois professionnelle et personnelle, constituent une réelle richesse reconnue. Ces différentes prises de paroles permettent de relayer et valoriser son expertise, de nourrir le débat public, et de renforcer les liens avec l'écosystème partenarial de la politique de la ville.

Le Conseil national des villes a été auditionné à plusieurs reprises par des acteurs institutionnels et décisionnels, témoignant de la reconnaissance croissante de la qualité et de la pertinence de ses travaux. Les rendez-vous institutionnels conduits tout au long de la mandature<sup>49</sup> ont constitué des temps stratégiques pour porter les recommandations, partager des constats de terrain et contribuer de manière constructive à l'élaboration ou à l'évolution des politiques publiques. Cette dynamique a permis d'inscrire durablement l'instance dans les espaces de concertation et d'influence.

Le Conseil national des villes renforce sa lisibilité et la cohérence de sa communication. Comme le prévoit son décret<sup>50</sup>, est transmis aux parlementaires un bilan annuel d'activité qui constitue une réelle opportunité de rendre compte et faire connaître son fonctionnement, ses travaux et contributions.

Il s'attache à être présent sur les réseaux pour relayer ses travaux auprès d'un public élargi et valoriser l'engagement des membres et de leurs structures, comme celui des acteurs œuvrant sur les territoires de la géographie prioritaire.

La communication externe de l'instance s'appuie sur le service communication de l'Agence nationale de la cohésion des territoires qui assure le relai des activités sur le site internet de l'ANCT : [Conseil national des villes | Agence nationale de la cohésion des territoires \(anct.gouv.fr\)](https://www.conseilnationaldesvilles.fr)

---

<sup>48</sup> Cf. Annexe n°5 : Liste des représentations.

<sup>49</sup> Cf. Annexe n°4 : Liste des rendez-vous des vice-présidents.

<sup>50</sup> Le décret n° 2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville.

# CONCLUSION

Le Conseil national des villes, dans le rôle d'aiguillon qui est le sien, s'attache à faire des propositions en termes de méthodes, d'orientations stratégiques, dont les impacts se mesurent sur le moyen et long terme, et peuvent orienter les politiques publiques. Il cherche sans cesse à identifier des recommandations ayant une dimension opérationnelle dont on peut apprécier la prise en compte.

Dans les contextes politiques, sociaux et budgétaires actuels, il convient de rappeler l'importance de préserver les déterminants de la cohésion territoriale et sociale. Porter une ambition politique volontariste pour les quartiers populaires sans opposer les territoires fragiles est un déterminant. Sanctuariser les budgets, s'assurer de la mobilisation continue des politiques de droit commun dans les quartiers, consolider les méthodes et les cadres d'intervention des acteurs nationaux et de proximité sont les fondamentaux de l'action. Laisser place à l'innovation et à l'expérimentation est une nécessité pour renouveler les ambitions.

Le Conseil national des villes alerte sur l'urgence à préserver voire plus encore à amplifier la démocratie participative dans un contexte d'élections prochaines locales et nationales.

La mandature 2026-2029 s'attachera à poursuivre les travaux pour éclairer les ambitions du Gouvernement notamment sur :

- L'importance d'un suivi des mesures du Comité interministériel des villes avec une attention particulière portée à l'accompagnement des territoires et à leurs capacités à déployer les mesures localement;
- La mise en œuvre des conditions d'évaluation à mi-parcours des contrats « Quartiers Engagements 2030 » avec un besoin de méthode à proposer aux acteurs;
- Des thématiques politiques et sociétales : en priorité la santé, la sécurité ou encore l'éducation;
- Des publics à prioriser notamment les jeunes, les familles monoparentales et les seniors;
- Une approche valorisante des territoires ultramarins.

La qualité du travail du Conseil national des villes est reconnue, les vice-présidents et les membres sont souvent sollicités et consultés. La prise en compte des avis se mesure à l'aune des mesures et dispositifs déployés par le Gouvernement, par les administrations et les organismes nationaux, mais aussi par les acteurs associatifs œuvrant pour les quartiers prioritaires et leurs habitants.

Les avis et travaux sont souvent inspirants dans leurs expertises et leur pertinence. **Le Conseil national des villes a joué son rôle d'influence et d'aiguillon constructif, dans et au-delà des quartiers, mais de nombreuses lignes doivent encore être interrogées et bousculées.**

**5**

# **ANNEXES**

## ANNEXE N°1 - LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DES VILLES PAR COLLÈGE 2023-2026

(par ordre alphabétique et dates de nomination)

<b>COLLÈGE DES ÉLU.E.S</b>		Dominique ESTROSI-SASSONE	2015 - 2026
Mohamed AZGAG	Depuis déc. 2025	Sénatrice des Alpes-Maritimes, Conseillère municipale de Nice, Conseillère métropolitaine déléguée de la métropole Nice-côte-d'Azur	
Dieunor EXCELLENT	2023 - 2024	Serge MERILLOU	2021 - 2024
Brigitte FOURE	2023 - 2026	Sénateur de la Dordogne, Conseiller départemental de la Dordogne	
Audrey GATIAN	2023 - 2026	Julie DELPECH	2023 - 2024
Hélène GEOFFROY	2019 - 2026	Andy KERBRAT	2023 - 2024
Didier HERBILLON	Depuis déc. 2025	Sandra MARSAUD	2025 - 2026
Benoit JIMENEZ	2023 - 2026	Aurélien ROUSSEAU	2025 - 2026
Fabienne KELLER	2017 - 2026	<b>COLLÈGE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX</b>	
Gilles LEPROUST	2019 - 2026	Marie ADELIN-PEIX	2019 - 2026
Frédérique MACAREZ	2023 - 2026	Marina ALCALDE	2023 - 2025
Gilles POUX	2021 - 2026	Thierry ASSELIN	2019 - 2026
Patrice SELLY	2023 - 2026	Marie-Caroline BONNET-GALZY	2023 - 2026
Imène SOUID	2023 - 2026	Pascal BRENOT	2018 - 2026
Rodolphe THOMAS	2019 - 2026	Florence EMANUELLI	2015 - 2024
Adel ZIANE	2024 - 2026	Claire GROJSMAN	2023 - 2024
		Mona HITTI	Depuis déc. 2025
		Khalid IDA-ALI	2015 - 2026

Kosta KASTRINIDIS Représentant la Banque des Territoires	Depuis déc. 2025	Moussa KEBE Co-fondateur de l'Association Espoirs Jeunes	2023 - 2026
Guillaume MARMASSE Représentant l'association Nos quartiers ont des talents (NqT)	2023 - 2025	Guillaume LE BLANC Philosophe et écrivain	2023 - 2026
Dylan MAVOUNGOU Représentant de l'Association Camplus	2023 - 2026	Daniel LENOIR Inspecteur général honoraire des affaires sociales	2015 - 2026
France MICHEL Représentant la Fondation pour le Logement	2023 - 2026	Sarah MATTERA Directrice du centre d'art « Milles formes »	2023 - 2026
Patrick NORYNBERG Représentant le Mouvement des Régies	2023 - 2026	Didier MENARD Médecin généraliste retraité	2023 - 2026
Claude SICART Représentant le groupe associatif Pôle S	2019 - 2026	Sarah OURAHMOUNE Boxeuse, Championne olympique 2016	2015 - 2026
Denis SOUILLARD Représentant les centres de ressources de la politique de la ville (CRPV)	2015 - 2026	Christophe PARIS Directeur général de l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)	2015 - 2026
Gaëlle TELLIER Représentant la Fondation agir contre l'exclusion (Face)	2023 - 2026	Pascal PLANTARD Professeur à l'Université Rennes 2 Chercheur au Centre de Recherches sur l'Education, les Apprentissages et la Didactique (CREAD)	2023 - 2026
Maud ULRICH Représentant le réseau Clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion (Crepj)	2024 - 2026	Lilia SANTANA Chargée de développement et de coordination à la Fabrique Territoires Santé	2023 - 2026
Martine WADIER Représentant la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF)	2015 - 2023	Lorana VINCENT Déléguée générale du réseau Vrac	2023 - 2026
Rose-Marie YONIS Représentant l'association Nos quartiers ont des talents (NqT)	Depuis déc. 2025	<b>COLLÈGE DES HABITANTS</b>	
Isabelle ZELLER Représentant la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF)	2023 - 2026	Fatima AICHOUCHE Résidant à Toulouse (Haute-Garonne)	Depuis déc. 2025
<b>COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES</b>		Tahar AKERMI Résidant à Lunel (Hérault)	2023 - 2026
Souad BELHADDAD Fondatrice de l'Association Citoyenneté Possible	2019 - 2026	Pierre-Pascal ANTONINI Résidant à Lyon (Rhône-Alpes)	2019 - 2026
Patrick BRAOUEZEC Ex Président de Plaine Commune, Membre honoraire du Parlement, Président d'honneur du CNV	2028 - 2026	Ahmed BASSAINE Résidant à Amiens (Somme)	2021 - 2026
Samia CHABANI Directrice de l'association Ancrages	2023 - 2026	Fatima BELOUARRAK Résidant à Tourcoing (Nord)	2023 - 2026
Nadia EL BOUKHIARI Cheffe de projets au pôle Egalité des chances de l'Essec	2023 - 2026	Rachid BOUSSAD Résidant à Roubaix (Nord)	2015 - 2026
Laurent GIRAUD Directeur de l'Association France Médiation	2019 - 2026	Patrick CHEVALLIER Résidant à Toulouse (Haute-Garonne)	2023 - 2025
Elizabeth JOHNSTON Déléguée générale du Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU)	2023 - 2026	Irma CORONADO-GOUPIL Résidant à Paris 20ème (Paris)	2019 - 2026
		Fabienne FERTE Résidant à Sainte-Foy-La-Grande (Gironde)	2015 - 2026
		Ilham GREFI Résidant à Toulouse (Haute-Garonne)	2015 - 2026
		Josselyn HOUNMENO Résidant à La Chapelle-Saint-Luc (Aube)	2023 - 2026

Gabriel J LE BRAS Résidant à Brest (Finistère)	Depuis déc. 2025
Sophia LOUIS Résidant à Rémire Montjoly (Guyane)	2023 - 2026
Ibrahima M'MADI Résidant à Saint-André-de-la-Roche (Alpes-Maritimes)	2019 - 2026
Hoda NAGY Résidant à Bron (Rhône-Alpes)	2019 - 2024
Letycia OSSIBI Résidant à Rouen (Seine-Maritime)	2019 - 2026
Séverine WALQUAN Résidant à Folschviller (Moselle)	2018 - 2026
Hakim YAZIDI Résidant à Marseille (Provence Alpes Côte d'Azur)	2015 - 2024

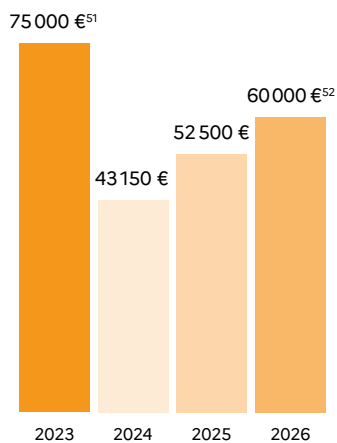
## ANNEXE N°2 - LE BUDGET DU CONSEIL NATIONAL DES VILLES

Le Conseil national des villes dispose d'une enveloppe budgétaire propre identifiée au sein du budget de la direction déléguée à la politique de la ville de l'ANCT. Le budget est fixé annuellement en fonction de l'évaluation des besoins budgétaires liés au fonctionnement de l'instance et à sa programmation de travail.

Ses besoins matériels, logistiques, d'accompagnement et de formation –notamment pour le 4e collège, la prise en charge adéquate des moyens de déplacement et d'hébergement de chacun des membres et des experts sollicités, sont pris en charge par l'ANCT.

Les membres sont bénévoles.

Les dépenses de la mandature (hors personnel) s'élèvent en :



<sup>51</sup> L'augmentation des dépenses est liée à l'installation de la mandature 2023-2026.

<sup>52</sup> L'augmentation des dépenses est liée à l'installation de la mandature 2026-2029.

**ANNEXE N°3 - COMPOSITION DÉTAILLÉE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
DU CONSEIL NATIONAL DES VILLES**

**2023** Sylvie DURAND-TROMBETTA, Secrétaire générale du CNV  
Valérie DELION-GRELIER, Secrétaire générale adjointe du CNV  
Marion MANGIN, Chargée de projets au CNV  
Roxana LÉGER, Chargée de projets au CNV  
Rose-Hélène JEAN-PHILIPPE, Assistante de Direction au CNV  
Paul BOULEKNATER, Stagiaire (2 mois)

---

**2024** Valérie DELION-GRELIER, Secrétaire générale du CNV  
Pascale RAMAT, Secrétaire générale adjointe du CNV  
Marion MANGIN, Cheffe de projets au CNV  
Rose-Hélène JEAN-PHILIPPE, Assistante de Direction au CNV  
Sarah ALYMARECAR, Chargée de projets (CDD 3 mois)  
Lucas CORNU, Stagiaire (6 mois)

---

**2025** Valérie DELION-GRELIER, Secrétaire générale du CNV  
Marion MANGIN, Cheffe de projets  
Rose-Hélène JEAN-PHILIPPE, Assistante de Direction au CNV  
Christiane FAGBEMI, Chargée de projets (contrat alternance)  
Eloïse BOURRAT-FRANCE, Stagiaire (6 mois)

---

**2026** Valérie DELION-GRELIER, Secrétaire générale du CNV  
Marion MANGIN, Cheffe de projets  
Rose-Hélène JEAN-PHILIPPE, Assistante de Direction au CNV  
Clara DÉZÉ, Stagiaire (5 mois)

---

## ANNEXE N°4 - SYNTHÈSE DES AVIS DE LA MANDATURE 2023-2026

## AVIS (2024) « QUARTIERS PRIORITAIRES EN MOUVEMENT : USAGES ET PARTAGE APAISÉ DE L'ESPACE PUBLIC »

**Permettre à chacune et chacun de se mouvoir dans son environnement est un élément constitutif du droit à la mobilité**, lui-même intimement lié à ce que le sociologue Henri Lefebvre considérait comme un droit fondamental qu'il nomme le « **droit à la ville** »<sup>51</sup>. Au croisement des politiques de cohésion sociale et urbaine, d'accès à l'emploi, à la santé et plus largement du « droit à la ville », les enjeux de transitions et de mobilités prennent de l'ampleur au cœur des préoccupations des pouvoirs publics dans un contexte post-Covid et de crise énergétique. Ils touchent la société dans son ensemble. **Alors que les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont particulièrement vulnérables, ces enjeux sont encore peu souvent appréhendés par la politique de la ville**<sup>52</sup>.

L'avis du Conseil national des villes propose **treize recommandations opérationnelles** qui s'articulent autour de deux axes, un premier permettant **de repenser les politiques de mobilité au prisme des usages des habitants et des usagers**, et un second qui présente **des leviers d'émancipation pour une mobilité durable et inclusive**.

Le désenclavement des QPV reste un enjeu majeur : **90 % des QPV ont des coupures par des voies structurantes ou des voies naturelles** (cours d'eau, rivières, fleuves...)<sup>53</sup> et **14 % des QPV ne sont pas ou mal desservis par des transports en commun**<sup>54</sup>. **Les populations subissent des inégalités territoriales et des disparités d'offres. La marche à pied est le premier mode de déplacement des habitants**<sup>55</sup>. Les transports en commun - second mode de déplacement - sont utilisés majoritairement par les populations les plus précaires et favorisent le désenclavement des quartiers. Dans un grand nombre de quartiers et pour une large partie de la population résidant dans ces territoires, **la mobilité est davantage subie que choisie**.

La participation des habitants dans les projets d'aménagement et de partage de l'espace public, comme pour les projets de déploiement des modalités de transports, est une nécessité, car la mobilité est un **enjeu structurant qui touche à tous les aspects de la vie quotidienne des habitants**. Si des consultations sont régulièrement organisées afin de sonder les besoins en infrastructures de mobilité des habitants, **l'approche actuelle ne laisse pas d'emblée la place à la participation de la population tout au long du processus, que ce soit dans les phases de construction, d'adaptation et de transition urbaine sur les usages de la mobilité. C'est un vrai enjeu de la politique de la ville d'être en capacité d'accompagner les territoires et les porteurs de projets, afin d'élaborer les diagnostics des usages et de lever les freins à la mobilité d'un large public**.

Le CNV considère qu'il est nécessaire **de penser la mobilité à une échelle d'action adaptée (« bassin de mobilité »), avec une attention aux enjeux d'intermodalité et de continuité territoriale** dans les offres de services **pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité des territoires de demain, à travers une vision stratégique partagée**. Il constate que **les réflexions sur les usages et l'accompagnement pourraient être des volets mieux pris en compte dans les politiques territoriales**.

<sup>51</sup> Henri Lefebvre, philosophe et sociologue considérait qu'habiter une ville, pouvoir s'y accomplir individuellement et collectivement, et pouvoir accéder à toutes les infrastructures nécessaires à cette fin, relève d'un droit fondamental, qu'il appelle le « droit à la ville ».

<sup>52</sup> En 2023, 0,4 % du budget du programme politique de la ville (BOP 147) était dédié à des actions de développement et mutualisation de plateformes et de services.

<sup>53</sup> [Les coupures physiques qui participent à l'enclavement des quartiers prioritaires, Cerema 2019](#)

<sup>54</sup> CEREMA (2015), La desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Analyse de données géomatiques.

<sup>55</sup> [Cerema, La mobilité des résidents des QPV dans les EMD, 2019](#), page 15.

L'utilisation des transports en commun, les déplacements à pied, à vélo, le passage du permis de conduire et la conduite d'un véhicule se heurtent à divers freins d'ordre psychologiques, cognitifs, sociaux, culturels, financiers, ou encore liés à des publics spécifiques. Il est essentiel que les acteurs locaux prennent en compte **l'aspect immatériel, les usages et l'environnement qui façonnent les modes de déplacement.**

L'un des **champs les plus difficiles à appréhender est celui des freins psychologiques.** Pour les contrer, il faut **développer des actions, des dispositifs et des politiques pour rendre attractifs et séduisants les différents modes de déplacement à disposition des habitants.** Cela implique un travail de pacification de l'espace public<sup>56</sup>, afin de le rendre davantage accessible, sécurisé et inclusif. **Les collectivités pourraient plus encore se saisir de l'opportunité des projets de renouvellement urbain et de mobilité pour adapter les espaces publics et renforcer les usages des différentes mobilités.**

**Les pratiques socioculturelles des habitants influencent les habitudes et pratiques de mobilité.** Changer les mentalités et faire évoluer les représentations doivent nécessairement passer par des actions de sensibilisations et d'éducation, et ce dès le plus âge.

La **méconnaissance de l'offre de service des structures associatives, des dispositifs d'aides existants ou des interlocuteurs ressources** constitue un **frein à la mobilité.** Dès lors, il convient de mettre en place des **actions et des dispositifs au plus près des habitants et des usagers visant à renforcer les actions de communication et d'information.** Il est fait le constat que **l'information doit être transmise aux habitants au moment où ils en ont besoin, sous une forme simplifiée et accessible,** faute de quoi elle risque de ne pas être retenue. L'enjeu est également que **les collectivités collaborent avec les acteurs sociaux pour assurer une meilleure diffusion de l'information sur les dispositifs existants et un accès plus large aux aides disponibles.**

Par ailleurs, malgré de nombreuses **aides de financements mobilisables<sup>57</sup> pour pallier aux freins,** la **complexité des démarches administratives reste un frein majeur pour les habitants en QPV, particulièrement en lien avec les dossiers de demande de subvention.**

Le focus sur les territoires ultramarins rend compte des spécificités géographiques, démographiques et environnementales. La **mobilisation majeure des investissements de droit commun** est un enjeu central en Outre-mer pour répondre au **manque d'infrastructures ou à la sécurisation des ouvrages existants.** Ces enjeux semblent **placer les réflexions sur les usages et l'accompagnement aux mobilités au second plan malgré les initiatives développées et soutenues dans le cadre de la politique de la ville. Or, sur ces territoires, les difficultés d'accès à la mobilité restreignent considérablement l'accès aux services publics, à l'emploi, à l'éducation ou encore à l'accès à la santé, ce qui pose sur ces territoires plus encore le sujet de la justice sociale.**

<sup>56</sup> Dans les QPV, les politiques de rénovation urbaine sont loin d'être ignorées par les citoyens qui attendent, aujourd'hui, de réelles améliorations au niveau du logement et de l'espace public. 83 % des habitants de QPV estiment important de développer les espaces publics et la voirie (contre 75 % pour la population dans son ensemble). [ANRU 2022, Baromètre des quartiers prioritaires](#)

<sup>57</sup> À titre d'exemple : l'appel à projet AVELO 2 et 3, l'appel à projet mobilités actives, partagées et solidaires et l'appel à projet de mobilités douces.

## AVIS (2024) – « PENSER LE BIEN-ÊTRE EN SANTÉ DANS LES QPV : L'HABITANT COMME ACTEUR CLÉ »

L'accès à la santé demeure une préoccupation croissante et ce particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville<sup>58</sup>, qui se retrouvent souvent dans des situations de déserts médicaux, alors même que les inégalités sociales et environnementales de santé qu'ils subissent, exposent davantage sa population et exacerbent ses besoins, et que le taux de renoncement à la santé y est plus important. Depuis 2016, la santé est une politique publique portée dans le cadre réglementaire de la stratégie nationale de santé<sup>59</sup> définie par le Gouvernement et dont la déclinaison s'appuie sur de nombreux acteurs, à des échelons territoriaux divers. La place de l'usager et plus largement la démocratie en santé<sup>60</sup> s'est affirmée comme une démarche à développer dans le déploiement des politiques publiques territoriales de santé, permettant une coopération, favorisant la solidarité et le lien social, et garantissant des décisions coconstruites, efficaces et éthiques.

L'avis du Conseil national des villes comporte dix recommandations opérationnelles qui s'articulent autour de deux axes, un premier sur le renforcement du pouvoir d'agir des habitants, et un second qui présente sous forme de leviers des solutions et des actions innovantes qui émergent dans les territoires.

Préalablement à toute volonté de développement de l'action publique en santé sur les territoires, il est nécessaire de disposer d'une vision globale du maillage territorial existant pour permettre une articulation cohérente entre les différents acteurs et dispositifs.

Si les pratiques des professionnels de santé s'inscrivent dans des doctrines ancrées depuis de nombreuses années, de nouvelles pratiques et structures se développent, soucieuses de mener une approche horizontale et globale qui dépasse le seul « soin », à l'instar de l'approche participative de la santé communautaire. La pluralité des acteurs et professionnels qui compose les centres où elle s'exerce, encourage la co-construction grâce aux expertises croisées, et permet aux habitants d'être acteurs de leur propre santé en apportant leurs expertises d'usage et leurs savoir-faire aux professionnels et acteurs de la santé. Il existe néanmoins un véritable besoin de soutien politique et financier pour promouvoir cette approche. Afin d'agir sur les pratiques, faire évoluer les parcours de formation, initiale et continue, des professionnels de la santé et de la médiation est un enjeu central.

Il existe un véritable enjeu de soutien à la médiation, de communication et d'information à destination des populations les plus fragiles. La médiation sociale en santé et la médiation en santé constituent des solutions pour réduire le renoncement aux soins, rapprocher les personnes éloignées du système de santé et améliorer l'alliance thérapeutique. Une réponse adaptée passe notamment par une meilleure articulation entre le travail des médiateurs et celui des travailleurs sociaux, la formation et la professionnalisation des médiateurs, ainsi qu'une attention particulière à leurs conditions d'exercice.

L'organisation de l'offre de soins doit permettre de s'installer en proximité voire de « délocaliser » parfois les équipements et les consultations au plus près des publics pour les inscrire dans leur cadre de vie, à l'instar des « bus santé ». D'autres freins, qu'ils soient financiers, culturels, religieux, cognitifs, psychologiques, liés à des stéréotypes de genre, à l'âge ou encore à des difficultés d'accès à l'information, entravent néanmoins l'accès à la santé.

<sup>58</sup> Le rapport annuel 2016 de l'ONPV précise que l'offre de soins en médecins généralistes et spécialistes libéraux est déficitaire dans les quartiers, avec 3,2 fois moins de médecins généralistes présents en QPV que dans les unités urbaines environnantes.

<sup>59</sup> La Stratégie nationale de santé est définie par le Gouvernement et se fonde sur l'analyse du Haut Conseil de la santé publique sur l'état de santé de la population, ses principaux déterminants, ainsi que sur les stratégies d'action envisageables. La nouvelle stratégie nationale de santé a été conclue en 2023 pour une période de 10 ans.

<sup>60</sup> Selon la Conférence nationale de Santé, la démocratie en santé est une urgence santé publique et se définit comme étant la « promotion des droits individuels et collectifs des usagers et vise à impliquer les acteurs du système de santé ainsi que les populations dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de santé [...] elle couvre l'intégralité du parcours de santé, incluant les secteurs ville, sanitaire, médico-social et social, ainsi que les aspects de prévention et de promotion de la santé », La démocratie en santé : une urgence de santé publique (sante.gouv.fr), 2022.

Le modèle des maisons de santé pluriprofessionnelles et centres de santé communautaires, qui proposent **une large amplitude horaire d'ouverture et d'accueil doivent être sources d'inspiration, car elles permettent de lutter contre l'illectronisme**. Par ailleurs, une stratégie d'aller-vers doit aussi permettre de lever les freins linguistiques, notamment par le renforcement de la présence d'interprètes dans les établissements et le recours à l'interprétariat.

**Répondre aux situations de détresse psychologiques** est une priorité sanitaire majeure qui nécessite la mise en place de dispositifs pour répondre au déficit d'information, de dispositifs de prévention et de personnel pour sensibiliser et accompagner les personnes.

L'alimentation durable, de qualité et équilibrée, ainsi que la pratique régulière d'une activité sportive doivent être au cœur des politiques de santé. **D'une part, les habitants des quartiers font face à une double peine** : l'absence de commerces de qualité et l'absence de produits alimentaires à des prix abordables. **D'autre part, les habitants des quartiers pratiquent moins d'activités physiques que les habitants des autres unités urbaines<sup>61</sup> et pour des durées plus courtes<sup>62</sup>.**

Le CNV porte également une attention particulière à la **situation des femmes** afin de les sensibiliser à **leur propre santé**, et de lutter contre les discriminations, car elles constituent **une des raisons du renoncement et du non recours des femmes des quartiers à se faire soigner**. Par ailleurs, à tout âge de la vie, l'accès à la santé doit être garanti pour tous. **L'absence de médecine scolaire dans les écoles élémentaires et la faiblesse du réseau d'infirmières scolaires dans les établissements** en REP et REP+, est une situation alarmante. **La politique de la ville ne peut pas et ne doit pas pallier les carences du droit commun**, comme le soulignant le CNV en 2020 dans son avis intitulé « *Panser le présent, penser le futur* ». Un an plus tard, dans son avis « *Vieillir en quartier prioritaire : un enjeu de société – Sortir du déni de vulnérabilité* », l'instance alertait sur **la situation préoccupante des personnes âgées dans les territoires en géographie prioritaire**.

<sup>61</sup> EKOPOLIS, Dossier thématique « [Les enjeux de santé dans les quartiers prioritaires - Quelles réponses de l'urbanisme ?](#) ».

<sup>62</sup> ONPV (2016), Rapport annuel 2016.

### AVIS (2025) « L'HÉRITAGE DES JOP 2024 DANS LES QPV : UNE FLAMME QUI PERDURE ? »

En 2016, le Conseil national des villes (CNV) a rendu un **avis favorable à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP 2024)**, soulignant leur dimension mobilisatrice pour encourager à la pratique de la diversité des activités sportives, permettre la participation des habitants, soutenir le **développement urbain et social des territoires les plus vulnérables et l'accès à l'emploi**.

**Si les JOP 2024 ont concerné l'ensemble du pays, ils n'en ont pas moins été éphémères. Un équilibre entre immédiateté et prise de recul doit être trouvé, même si de grands enseignements peuvent d'ores et déjà être tirés.** Il est nécessaire de mettre en place un suivi rigoureux et transparent pour mesurer à court et long terme les impacts sur les territoires, avec des indicateurs pertinents et des données fiables.

L'avis du CNV présente **21 recommandations** organisées autour de quatre axes :

→ **La pérennisation de méthodes innovantes pour un réel impact économique et social** : Les JOP 2024 ont créé une dynamique économique forte avec la volonté affirmée d'associer les habitants des quartiers prioritaires. **Les dispositifs proposés ont permis aux personnes éloignées de l'emploi d'acquérir une expérience professionnelle et d'enrichir leurs compétences.** Toutefois, dans certaines villes l'élan économique a peu touché les quartiers en difficulté, par manque de connexions entre les organisateurs et le tissu local, ou faute d'une préparation suffisante en amont pour mobiliser les publics éloignés.

→ **Le renforcement des dynamiques partenariales et des coopérations territoriales** : Les dynamiques locales partenariales qui ont émergé pour répondre à l'objectif national ambitieux, en **dépassant les cultures professionnelles, en s'adaptant à un calendrier contraint, en adoptant une agilité et une transversalité innovante** doivent être saluées. **Les associations ont été au cœur de la participation des publics et ont su faire preuve d'une grande adaptabilité et réactivité, en mobilisant leurs bénévoles et partenaires locaux.** Les JOP 2024 laissent ainsi un réel **héritage méthodologique à tous les échelons dans la manière de travailler en coopération.**

→ **La promotion de l'activité physique et de la pratique sportive** : Il est essentiel de considérer l'approche sportive dans sa globalité, de **ne pas se limiter à la seule dimension de la performance et de la compétition**, de reconnaître et de valoriser l'ensemble des pratiques sportives qui s'exercent en dehors des structures traditionnelles. Le CNV alerte sur **la nécessité de lever les freins financiers** à la pratique physique et sportive des habitants des quartiers prioritaires et de répondre aux difficultés rencontrées par les structures et les clubs (**capacité d'accueil, créneaux horaires, nouvelles disciplines, infrastructures, encadrement humain**). **La médiation doit être au cœur de la promotion et de l'encouragement à la pratique sportive.**

→ **Le sport comme levier d'engagement, de citoyenneté et de cohésion sociale** : Les JOP 2024 ont été l'occasion de faire du sport **un levier d'engagement citoyen** et de promotion des valeurs de citoyenneté, d'inclusion et de solidarité, qui pourrait **constituer l'un des principaux héritages immatériels de l'évènement.** **Développer une culture de l'engagement** doit s'inscrire dans une réflexion autour de trois volets : la valorisation de toutes les réserves ; le volontariat en service civique et le bénévolat. Elle doit être appréhendée dès le plus jeune âge directement dans le cadre scolaire. La mobilisation et l'implication des bénévoles des JOP 2024 se sont traduites par **l'acquisition de compétences qui devront désormais être valorisées.**

### AVIS (2026) « DE LA DÉFIANCE À LA CONFIANCE : VERS UNE NOUVELLE CULTURE DE LA RELATION ENTRE LES FORCES DE L'ORDRE ET LA POPULATION »

À l'heure où la **défiance voire le rejet des institutions et services publics semble de mise**, les **réflexions sur les relations forces de l'ordre et population se doivent d'être réinterrogées**. Ces relations sont souvent marquées par la tension, l'incompréhension et parfois la confrontation alors même qu'une des **priorités des habitants est une demande forte de sécurité et de tranquillité publique dans le respect et la dignité**.

**Il est aujourd'hui nécessaire de repenser en profondeur les modalités d'intervention, de formation et de collaboration des différents acteurs pour favoriser le passage d'un contexte de défiance à la confiance**, en interrogeant les pratiques institutionnelles, les représentations réciproques, les conditions de dialogue et de communication et surtout les leviers d'une transformation durable. L'intérêt est de reconstruire une relation, fondée sur la reconnaissance, l'écoute et la légitimité mutuelles. Le soutien auprès des victimes, la proximité avec les populations fait partie du métier des forces de l'ordre, tout autant que la poursuite des infractions et délits. La majorité des habitants reproche aux services publics leur impuissance à écarter une délinquance avérée.

**Les politiques de sécurité intérieure relèvent du pouvoir régalien de l'État**. Les solutions doivent être ainsi pensées dans un cadre plus large que celui de la politique de la ville. L'ambition pour le CNV est de se questionner sur le **rôle de la politique de la ville, en articulation des politiques de droit commun**, pour porter une réflexion et des propositions visant à apaiser, renforcer et favoriser des relations de confiance pérennes entre les forces de l'ordre et les populations tout en reconnaissant les tensions et vécus opérationnels des forces de l'ordre sur le terrain, facteurs structurants, également de la relation.

**Les volets sécurité et prévention constituent les deux piliers - à parts égales - de la doctrine d'intervention des forces de l'ordre**. Bien que les directives d'intervention et de commandements restent trop verticales et les cultures professionnelles valorisent majoritairement l'approche répressive voire de confrontation, **le CNV reconnaît qu'il existe un foisonnement d'initiatives locales de la Gendarmerie et de la Police nationale très stimulantes et pertinentes qui auraient vocation à être plus largement partagées par leurs ministères**.

Le CNV considère que **la lutte contre les discriminations doit être une volonté politique affirmée et placée au cœur des politiques publiques**. On sait aujourd'hui que **les inégalités, le sentiment de discrimination et les discriminations** des populations notamment des jeunes se sont amplifiés, **se cumulent et se multiplient** dans les quartiers prioritaires, et ce dans toutes les dimensions qui encadrent la vie des habitants (logement, emploi, éducation, etc).

L'avis du CNV comporte **vingt-cinq recommandations opérationnelles** qui s'articulent autour de trois axes : **la construction de la relation de confiance, la place des habitants dans une approche d'usagers à partenaire, et la volonté de contribuer collectivement aux changements des pratiques**.

## ANNEXE N° 5 - RENDEZ-VOUS DES VICE-PRÉSIDENTS

Murielle NGUYEN Cabinet du ministre délégué chargé de la Ville et du Logement Olivier Klein	06.03.2023	Olivier DUSSOPT Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'insertion	04.12.2023
Hugo BÉVORT Conseiller territorial de la Première ministre Elisabeth Borne, Chef du pôle Territoire	13.04.2023	Gabriel ATTAL Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse	08.01.2024
Thibault FELIX Conseiller territorial de la Première ministre Elisabeth Borne, conseiller technique aménagement du territoire.	13.04.2023	Dominique VÉRIEN Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat, et les sénatrices	18.03.2024
Nicolas GRIVEL Directeur général de la CNAF	26.04.2023	Colombe BROSSSEL Co-rapporteuse de la mission « Familles monoparentales »	18.03.2024
Thibault FELIX Conseiller technique aménagement de la Première ministre Elisabeth Borne	26.04.2023	Béatrice GOSELIN Co-rapporteuse de la mission « Familles monoparentales »	18.03.2024
Chloé LOMBARD Cheffe de pôle Coordination des politiques de la ville et du logement, rénovation urbaine et Contrats de ville	26.04.2023	Etienne APAIRE Secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance	22.04.2024
Pap NDIAYE Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse	12.07.2023	Chloé LOMBARD Cabinet de la Secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté et de la Ville, Madame Sabrina Agresti-Roubache	13.06.2024
Laetitia HÉLOUET Présidente de l'ONPV	17.07.2023	David GUIRAUD Commission des finances de l'Assemblée nationale	30.09.2024
Sabrina AGRESTI-ROUBACHE Secrétaire d'État chargée de la Ville	28.07.2023	Souad BELHADDAD Groupe de travail « Quartiers populaires urbains » du CESE	10.10.2024
Elisabeth BORNE Première ministre	21.08.2023	Majid EL JARROUDI Groupe de travail « Quartiers populaires urbains » du CESE	10.10.2024
Christophe BÉCHU Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires	21.08.2023	Laurent LAFON Sénateur, président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.	17.10.2024
Gérald DARMANIN Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer	21.08.2023	Michel CADOT Conseiller du Premier ministre	25.10.2024
Sabrina AGRESTI-ROUBACHE Secrétaire d'État chargée de la Ville	21.08.2023	Simon CHASSARD Conseiller du Premier ministre	25.10.2024
David BLIN Directeur adjoint du Cabinet de la ministre des Solidarités et de la Famille	30.08.2023	Claude RAYNAL Président de la commission des finances du Sénat	30.10.2024
Charles BORIAUD Conseiller prestation sociale et solidarités à la source	30.08.2023	Valérie LÉTARD Ministre du Logement et de la Rénovation urbaine	05.11.2024
Thierry Beaudet Président du CESE	25.09.2023	Juliette MÉADEL Ministre chargée de la ville	27.01.2025
Clément BEAUNE Ministre des Transports	11.10.2023		

Philippe MOUILLER Président de la Commission des affaires sociales du Sénat	26.03.2025	Philippe VAN DE MAELE Missionné sur la préfiguration du futur du renouvellement urbain, par Madame Valérie Létard, ancienne ministre du Logement	01.12.2025
Cédric Van STYVENDAEL Co-rapporteur « Ensemble, Refaire la ville. Pour un renouvellement urbain résilient des quartiers et territoires fragiles urbains »	09.04.2025	Anne BOYARD Conseillère en charge du climat scolaire et des valeurs de la république au Cabinet du ministre de l'Education nationale	24.04.2026
Anne-Claire MIALOT Co-rapporteur « Ensemble, Refaire la ville. Pour un renouvellement urbain résilient des quartiers et territoires fragiles urbains »	09.04.2025	Stanislas BOURRON Chef de pôle Intérieur et Territoires au Cabinet du Premier ministre	04.05.2026
Jean-Martin DELORME Co-rapporteur « Ensemble, Refaire la ville. Pour un renouvellement urbain résilient des quartiers et territoires fragiles urbains »	09.04.2025	Clothilde FRETIN-BRUNET Conseillère aménagement du territoire au Cabinet du Premier ministre	04.05.2026
Patrice VERGRIETE Président de l'ANRU	14.04.2025		
Nicolas PERNOT Directeur du cabinet du Premier ministre Monsieur François Bayrou	03.06.2025		
Eric LOMBARD Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique de la France	25.08.2025		
Frédérique MACAREZ, Rapporteur de la mission nationale sur l'avenir du commerce de proximité dans les centres-villes et les QPV	02.09.2025		
Dominique SCHELCHER Rapporteur de la mission nationale sur l'avenir du commerce de proximité dans les centres-villes et les QPV	02.09.2025		
Antoine SAINTOYANT Rapporteur de la mission nationale sur l'avenir du commerce de proximité dans les centres-villes	02.09.2025		
Elisabeth BORNE Ministre de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche	15.09.2025		
Antoine SAINTOYANT Directeur de la Banque des territoires	15.09.2025		
Kosta KASTRINIDIS Directeur adjoint de la Banque des territoires	15.09.2025		
Vincent JEANBRUN Ministre de la Ville et du Logement	28.10.2025		
Claude RAYNAL Président de la Commission des finances du Sénat	28.10.2025		

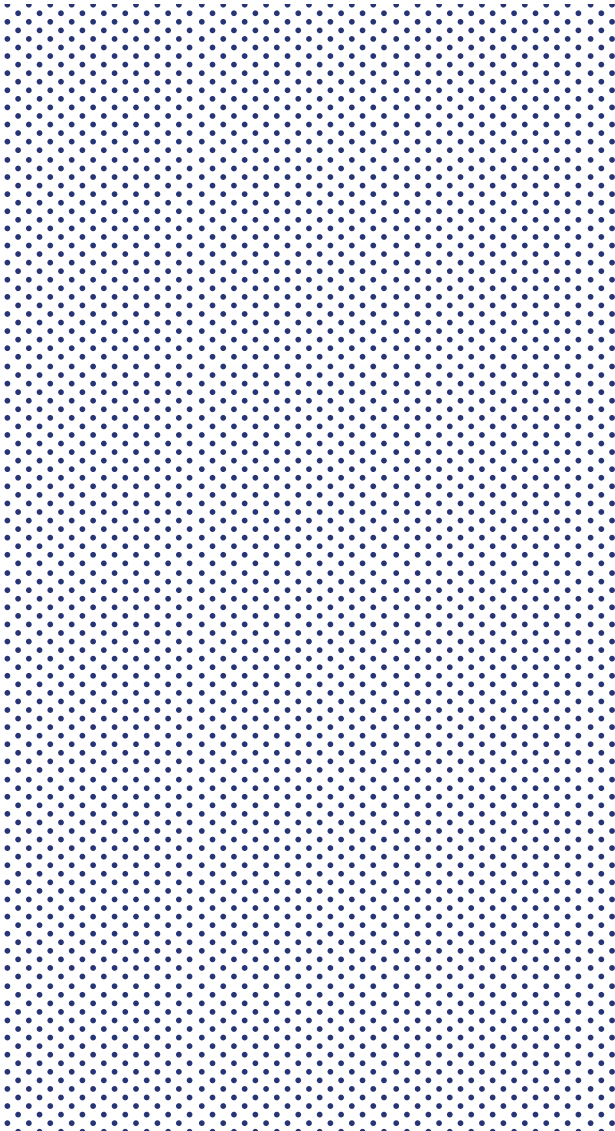
## ANNEXE N°6 - REPRÉSENTATION ET INTERVENTIONS

- **Secrétariat général**  
02.03.2023  
Intervention au webinaire « Économie de subsistance, quels leviers pour l'action publique » organisée par le Réseau RTES
- **Secrétariat général**  
06.04.2023  
Intervention au webinaire organisé par France Médiation « Médiation sociale et participation citoyenne »
- **Ahmed BASSAINE, membre du collège Habitants**  
13.04.2023  
Assemblée plénière du CNLE
- **Samia CHABANI, membre du collège Personnalités qualifiées**  
23.04.2023  
Comité d'orientation du CHPV
- **Secrétariat général**  
20.06.2023  
Comité d'orientation de l'ERU
- **Bureau du CNV**  
29.06.2023  
Comité d'orientation de l'ONPV
- **Bureau du CNV**  
30.06.2023  
Comité interministériel des villes, à Matignon
- **Bureau du CNV**  
27.10.2023  
Comité interministériel des villes, à Chanteloup-les-Vignes
- **Bureau du CNV**  
06.11.2023  
Rendez-vous avec Laetitia Hérouet, Présidente de l'ONPV
- **Bureau du CNV**  
20.11.2023  
Rendez-vous avec Thierry Beaudet et les membres (Président du CESE) du Bureau du CESE.
- **Ahmed BASSAINE, membre du collège Habitants**  
07.12.2023  
Réunion plénière du CNLE
- **Irma CORONADO-GOUPIL**  
13.12.2023  
Assemblée plénière du CNS
- **Bureau du CNV**  
22.01.2024  
Rendez-vous avec Nicolas Duvoux, Président du CNLE
- **Bureau du CNV**  
22.01.2024  
Rendez-vous avec Delphine Aubert, Secrétaire générale du CNLE
- **Ilham GREFI, membre du collège Habitants**  
08.02.2024  
Intervention lors du colloque de l'ANRU « Vingt ans de renouvellement urbain : penser les quartiers de demain » sur « Le pouvoir d'agir des habitants des quartiers, sortir de l'injonction pour créer des conditions de réussite collective »
- **Ahmed BASSAINE, membre du collège Habitants**  
07.03.2024  
Assemblée plénière du CNLE
- **Irma CORONADO-GOUPIL, membre du collège Habitants**  
27.03.2024  
Assemblée plénière du CNS
- **Ahmed BASSAINE, membre du collège Habitants**  
25.06.2024  
Réunion plénière du CNLE
- **Fatima BELOUARRAK, membre du collège Habitants**  
01.07.2024  
Intervention à la webconférence de l'USH « 2026 et après : quel avenir pour les politiques de renouvellement urbain ? »

- **Secrétariat général**  
12.09.2024  
Comité d'orientation de l'ERU
- **Rachid BOUSSAD, Vice-président du CNV, collège Habitants**  
24.09.2024  
Intervention à l'occasion des Rendez-vous de la médiation sociale à Roubaix sur le thème « La participation citoyenne : de quoi parle-t-on ? »
- **Ahmed BASSAINE, membre du collège Habitants**  
26.09.2024  
Réunion plénière du CNLE
- **Rachid BOUSSAD, vice-président du CNV issu du collège Habitants**  
15.10.2024  
Intervention lors de la Journée nationale des Centres de ressources de la politique de la ville sur la table ronde « Engagements Quartiers 2030 : quels enjeux, quels engagements, quelles perspectives de mise en œuvre ? »
- **Samia CHABANI, membre du collège Personnalités qualifiées**  
20.11.2024  
Comité d'orientation du CHPV
- **Ahmed BASSAINE, membre du collège Habitants**  
05.12.2024  
Assemblée plénière du CNLE
- **Irma CORONADO-GOUPIL, membre du collège Habitants**  
12.12.2024  
Assemblée plénière du CNS
- **Audition du collège Habitants**  
21.01.2025  
Participation à l'étude sur la participation des Habitants avec l'École du Renouvellement Urbain (ERU) en partenariat avec l'École Urbaine de Sciences Po.
- **Bureau du CNV**  
24.01.2025  
Comité d'orientation de l'ONPV
- **Patrick BRAOUEZEC, Président d'honneur du CNV**  
29.01.2025  
Intervention à l'occasion de la réunion de lancement du Groupe de travail de l'Association des Maires d'Île-de-France dédié au vieillissement dans les QPV
- **Irma CORONADO-GOUPIL, membre du collège Habitants**  
12.03.2025  
Assemblée plénière du CNS
- **Irma CORONADO-GOUPIL, membre du collège Habitants**  
23.04.2025  
Assemblée plénière du CNS
- **Samia CHABANI, membre du collège Personnalités qualifiées**  
29.04.2025  
Comité d'orientation du CHPV
- **Bureau du CNV**  
06.06.2025  
Comité interministériel des villes, à Montpellier
- **Josselyn HOUNMENO, membre du collège Habitants du CNV**  
12.06.2025  
Intervention aux journées nationales de l'ANRU
- **Secrétariat général**  
07.07.2025  
Comité d'orientation de l'ERU
- **Bureau du CNV**  
15.09.2025  
Comité d'orientation de l'ONPV

- **Secrétariat général**  
26.11.2025  
Intervention lors d'un séminaire sur  
« Les mobilités à l'épreuve des transi-  
tions : quels défis pour le renouvellement  
urbain ? » à Chambéry
  
- **Secrétariat général**  
15.12.2025  
Comité d'orientation de l'ERU
  
- **Hélène GEOFFROY, Vice-présidente du  
CNV**  
16.01.2026  
Intervention lors du Séminaire « Quel deve-  
nir pour les quartiers Habitat et Vie Sociale,  
de 1977 à nos jours ? » du Comité d'histoire  
de la politique de la ville
  
- **Audition des membres du collège  
Habitants**  
28.01.2026  
Rendez-vous avec Philippe Van de Maele,  
missionné sur la préfiguration du futur du  
renouvellement urbain, par Madame Valérie  
Létard, ancienne ministre du Logement
  
- **Secrétariat général**  
28.01.2026  
Intervention lors du Séminaire « la place de  
la santé dans les contrats de ville » au Hub  
des territoires









**cnv** conseil  
national  
des villes

**Secrétariat du Conseil national des villes**  
20 avenue de Ségur  
75007 PARIS  
01 85 58 61 81  
cnv@anct.gouv.fr